

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2022**

Le mercredi 09 novembre 2022, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le jeudi 03 novembre 2022, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le lundi 07 novembre 2022.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT	Mme BAUDONNE	M. BAUDRIER
M. BOUHDIDA-LASSERRE	M. BOYAJEAN	M. BUSSY
M. CHEVANDIER	Mme DASPET	M. DIDIER
Mme DJELLALI	Mme DUCHAUCHOI	Mme EKON
Mme EL AARAJE	M. EPARA EPARA	Mme GAFFORELLI
Mme GARRIGOS	M. GLEIZES	M. GOULIN
Mme GUHL	Mme HERRERO	M. HOCQUARD
M. INDJIC	M. JALLAMION	Mme JARDIN
Mme JASSIN	Mme MAQUOI	M. PLIEZ
Mme PRIMET	M. ROGER	M. SAKHO
M. SAMAKE	M. SAUVAGE	Mme SIMONNET
M. SOREL	Mme TRACHEZ	Mme ZIANE

S'ETAIT EXCUSEE

Mme De MASSOL

POUVOIRS

M. BAUDRIER, ayant dû partir en cours de séance, a donné pouvoir à Mme BAUDONNE
Mme DJELLALI, ayant dû partir en cours de séance, a donné pouvoir à M. INDJIC
Mme GAFFORELLI, ayant dû partir en cours de séance, a donné pouvoir à M. ROGER
Mme GARRIGOS, arrivée en retard, a donné pouvoir à Mme JARDIN pour le début de la séance
Mme GOFFAUX-ESPEJO a donné pouvoir à Mme TRACHEZ
M. JOSEPH a donné pouvoir à M. BUSSY
Mme NAGELS a donné pouvoir à Mme MAQUOI
Mme RIVIER a donné pouvoir à M. ALIBERT
M. SALACHAS a donné pouvoir à Mme DASPET
Mme SIMONNET, arrivée en retard, a donné pouvoir à M. SOREL pour le début de la séance

SECRETAIRES AUXILIAIRES

M. RAZZANO – Mme ARMAND

Ordre du jour

1. Délibérations.....	8
MA20.2022.307 : Désignation d'une secrétaire de séance.....	8
MA20.2022.308 : Approbation du procès-verbal de la séance du 03 octobre 2022.	9
MA20.2022.309 : Dotation de l'État spécial du 20 ^e arrondissement au titre du Budget Primitif 2023. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.....	9
2022 DDCT 74 : Déploiement du programme des « Cités éducatives » dans les 14 ^{ème} et 18 ^{ème} arrondissements, et poursuite du programme dans les 19 ^{ème} et 20 ^{ème} arrondissements. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	10
2022 SG 70 : Transformations Olympiques – Subventions (18.460 euros) à 16 associations dans le cadre du projet « Activons la Promenade des Hauteurs ! ». M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	12
2022 DLH 318 : Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux (Communication sans vote). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	13
2022 DSOL 128 : Subventions (200.000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique. M. Antoine ALIBERT rapporteur. ..	14
2022 2022 DJS 154 Signature des contrats Jeunesse de Paris Centre et des 9 ^{ème} , 12 ^{ème} , 13 ^{ème} , 14 ^{ème} , 15 ^{ème} , 17 ^{ème} , 19 ^{ème} et 20 ^{ème} arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	15
2022 DU 101 : Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2021 - Avenant n°1 au traité de concession de la ZAC Porte de Vincennes (12 ^e /20 ^e) avec la SEMAPA - Avenant n°7 au traité de concession de la ZAC Paris Rive Gauche (13 ^e) avec la SEMAPA - Avenant n°2 au traité de concession de la ZAC Saint Vincent de Paul (14 ^e) avec Paris & Métropole Aménagement – Avenant n°7 au traité de concession de la ZAC Porte Pouchet (17 ^e) avec Paris & Métropole Aménagement - Présentation du volet environnemental des comptes rendus annuels. Mme Virginie DASPET rapporteur.....	17
2022 DAE 92 : Subventions (379.000 euros) et conventions avec trois structures de la transformation alimentaire durable s'installant dans l'hôtel industriel Serpollet (20 ^e). Mme Lila DJELLALI rapporteur.	18
2022 DAE 153 : Subventions (157.000 euros) et conventions avec cinq structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et deux réseaux de l'IAE. Mme Lila DJELLALI rapporteur.	19
2022 DAE 200 : Subventions (200.000 euros) et conventions avec 20 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles. Mme Lila DJELLALI rapporteur.	19
2022 DSP 49 : Dotations (3.779.534 euros), avenants et convention pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile (10 ^e , 11 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteur.	20
2022 DSP 88 : Subvention (130.000 euros) et convention avec la SISA des Envierges pour l'augmentation d'activité de la MSP Pyrénées-Belleville (déménagement au 12 rue Botha-20 ^e) dans le cadre de Paris Med'. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteur.....	21
2022 DAE 41 Marché aux puces de la Porte de Montreuil (20 ^e). Mme Carine EKON rapporteur.....	22

2022 DAE 113 : Avenant et subvention (180.000 euros) pour L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi (LA PILE) (19 ^{ème}). Mme Carine EKON rapporteur.....	25
DDCT 103 : Actualisation de la Charte du Budget Participatif. Mme Annie GAFFORELLI rapporteur.....	26
DVD 92 : Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses. M. Vincent GOULIN rapporteur.....	28
2022 DSOL 101 : Subventions (158.900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques. Mme Alexandra JARDIN rapporteur.....	29
2022 DASCO 110 : Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles. M. Éric PLIEZ rapporteur.....	31
2022 DCPA 21 : Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les équipements publics adoptées entre 2015 et 2022 (Communication sans vote). M. Éric PLIEZ rapporteur.....	31
2022 DDCT 64 : Subventions (54.000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 16 associations. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.....	31
2022 DSOL 106 : Schéma seniors parisiens 2022-2026. M. Hamidou SAMAKE rapporteur.....	31
2022 DDCT 52 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (75.501 euros) à 34 associations pour le financement de 37 projets dans les quartiers populaires (3 ^{ème} enveloppe). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	31
2022 DDCT 90 : Subventions (110.000 euros) à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	31
2022 DDCT 91 : Financement de 51 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 195.441 euros à 44 associations). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	31
2022 DDCT 96 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement de 90.464 euros pour 9 projets associatifs. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	31
2022 DDCT 97 : Subventions (20.000 euros) à 3 associations dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation et à la découverte des métiers en faveur des collégiens scolarisés en quartiers prioritaires, dans le cadre de la Mission Promesse républicaine. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	31
2022 DDCT 98 : Subventions de fonctionnement (45.600 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	31
2022 DLH 220 Réalisation, 33 rue Piat (20 ^e) d'un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées comportant 82 logements par L'Habitation Confortable - Subvention (571.350 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	31
2022 DLH 252 : Réalisation, 12-14 rue Olivier Métra (20 ^e) d'un programme de rénovation de 68 logements sociaux par HSF - Habitat Social Français - Subvention (1.079.205 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	31
2022 DLH 299 : Réalisation, 31 rue Pelleport (20 ^e) d'un programme de rénovation de 19 logements par HSF - Habitat Social Français - Subvention (95.046 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	31

2022 DSOL 104 : Subventions de fonctionnement (149.462,00 euros) et subventions d'investissement (153.987,00 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. Conventions. M. Antoine ALIBERT rapporteur.	31
2022 DSOL 113 : Subventions (1.024.824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes Sans-abri à Paris. M. Antoine ALIBERT rapporteur.	31
2022 DASCO 72 : Collèges publics parisiens - Subventions pour travaux (89.872 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	31
2022 DFPE-DASCO 148 Subventions (163.650 euros) à vingt associations avec convention pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 16 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissements. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	31
2022 DFPE 154 : Subvention (13.414 euros) et conventions d'investissement avec l'association Crescendo (11 ^e) pour des travaux de rénovation dans deux structures multi-accueil du 15 ^e et du 20 ^e . M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	32
2022 DLH 144 : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 1 ^{ère} concession avec la SOREQA et avenant n°16. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	32
2022 DLH 258 : Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	32
2022 DAE 57 : Conventions et subventions (551.400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables. Mme Lila DJELLALI rapporteure.	32
2022 DAE 194 : Budget Participatif – Subventions (130.000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social. Mme Lila DJELLALI rapporteure. ...	32
2022 DEVE 88 : Subventions (67.280 euros) à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable. Mme Lila DJELLALI rapporteure.	32
2022 DEVE 89 : Subventions (270.611 euros en investissement) accordées aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne. Mme Lila DJELLALI rapporteure.	32
2022 DEVE 93 : Subvention de fonctionnement (10.000 euros) attribuée à la SCIC Paysan Urbain Grand Paris pour ses actions en matière d'agriculture et d'alimentation durable. Mme Lila DJELLALI rapporteure.	32
2022 DGRI 54 : Signature d'un avenant modificatif à la convention entre la Ville de Paris et l'association Handicap International pour la réalisation d'une Fresque murale en hommage au civil inconnu dans le 20 ^e . Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	32
2022 DSOL 126 : Subventions (6.300 euros) à 3 associations pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	32
2022 DVD 131 : Plan Vélo 2021–2026 – Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Ile-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables. M. Vincent GOULIN rapporteur.	32

2022 DEVE 82 : Conventions pluriannuelles avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (du 12 ^e au 20 ^e) et d'équipements sportif du 13 ^e . M. Sylvain INDJIC rapporteur.	32
2. Vœux	32
V20-2022-354 : Vœu des groupes communiste et citoyen et Génération.s pour de nouvelles réserves pour logement social et espaces verts et équipements publics à inscrire au Plan Local d'Urbanisme.33	
V20-2022-355 : Vœu relatif au stationnement vélo sécurisé sur le Cours de Vincennes, déposé par Michel Roger et les élu.e.s du Groupe communiste et citoyen.....	34
V20-2022-356 : Vœu relatif au paiement des séjours d'action collégiens, déposé par Anne Baudonne et les élu.e.s du Groupe communiste.	36
Vœu relatif à la fermeture du lycée professionnel Charles-de-Gaulle dans le 20 ^{ème} arrondissement, proposé par Anne Baudonne et les élu.e.s du Groupe Communiste et Citoyens.....	37
Vœu présenté par les élu.e.s du groupe Génération.s, relatif au projet de fermeture totale ou partielle de sept lycées parisiens, par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris.	37
Vœu de l'ensemble des Écologistes 20 ^e concernant la réforme annoncée de la voie professionnelle par le Gouvernement, la restructuration sans précédent des lycées parisiens et de la répartition des formations professionnelles initiales à Paris annoncée par la Région Ile-de-France, et leur impact dans le 20 ^e arrondissement.....	37
Vœu contre la réforme de l'enseignement professionnel et la fermeture de 7 lycées à Paris, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel, du groupe France insoumise 20 ^e	37
V20-2022-357 : Vœu de l'Exécutif sur proposition des groupes Générations, Communiste et Citoyen et des Écologistes, relatif au projet de fermeture totale ou partielle de sept lycées parisiens par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris.	37
V20-2022-353 : Vœu au Maire du 20 ^{ème} arrondissement de Paris déposé par le Conseil de quartier Amandiers-Ménilmontant, relatif à la Charte des Conseils de quartier et à la Charte de la démocratie locale du 20 ^{ème} arrondissement.....	40
V20-2022-358 : Vœu relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux, en mémoire des victimes de féminicides, déposé par les élu-es du groupe Les Écologistes 20 ^e	42
V20-2022-359 : Vœu présenté par Geneviève Garrigos et les élu.e.s du groupe Paris en Commun relatif aux mutilations faites sur les enfants intersexes.	43
V20-2022-360 : Vœu de l'Exécutif relatif à la maîtrise des charges d'énergie pour les locataires du parc social.....	44
V20-2022-361 : Vœu relatif à l'attribution de la prime Ségur aux agents du CASVP, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel, du groupe France insoumise 20 ^e	45
V20-2022-362 : Vœu de l'Exécutif relatif à la mise en place des accords « Ségur » dans le secteur social et médico-social.	45
V20-2022-363 : Vœu en soutien à la grève des agents de l'Aide sociale à l'enfance, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel, du groupe France insoumise 20 ^e	47
Vœu relatif à la mobilisation en solidarité avec les familles à la rue, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel, du groupe France insoumise 20 ^e	49

V20-2022-364 : Vœu de l'Exécutif relatif à l'hébergement des familles.	49
3. Questions orales.....	51
Q20-2022-008 : Question orale de l'ensemble des élu.e.s écologistes du 20 ^e relative à la Porte de Montreuil.....	51

M. PLIEZ

Mesdames et Messieurs, chers collègues. Bonjour aux personnes qui nous ont rejoints pour ce Conseil. En ce mercredi 9 novembre, nous démarrons ce Conseil d'arrondissement. Je rappelle aux élus qui souhaitent s'inscrire qu'ils peuvent encore le faire auprès de Pierre L'HOMME à côté de moi.

Avant de démarrer je vais d'abord faire l'appel.

Le Maire procède à l'appel des présents.

M. PLIEZ

Avant de démarrer je vais d'abord souhaiter un bon anniversaire à Madame DASPET et féliciter Monsieur SAKHO pour la naissance d'Assia !

Mes chers collègues et membres du public qui est avec nous ce soir ou en ligne, nous réunissons ce Conseil sur une convocation qui a été adressée individuellement à chaque conseillère et à chaque conseiller par moi-même le 3 novembre 2022, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'en profite pour, comme à chaque Conseil, remercier l'ensemble des services de la direction générale et des équipes de mon cabinet, ainsi que nos fidèles partenaires qui retransmettent le son et l'image en ligne et qui permettent la tenue des votes qui s'affichent en simultané sur vos écrans. Leur travail de préparation et leur professionnalisme nous permettent une nouvelle fois ce soir de débattre et d'échanger pour voter les décisions qui bénéficieront à l'arrondissement.

Je tiens ce soir à vous dire quelques mots sur le sens du mandat que vous nous avez confié. Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres un document ; c'est notre bilan de deux ans de mandat. Certes, il reste beaucoup de choses à faire, d'autant plus que les besoins grandissent chaque jour dans un contexte marqué par la crise sanitaire hier et par l'inflation et la crise de l'énergie aujourd'hui. Mais du chemin a été parcouru ; un chemin qui suit le projet pour lequel vous nous avez élus, qui démontre que nous appliquons une ligne de conduite claire et responsable : faire ce qu'on a dit et dire ce qu'on fait. C'est pour cela que nous souhaitons échanger avec vous, pour vous écouter et pour faire évoluer ce projet ensemble. Nous vous attendons donc pour les cinq prochaines réunions publiques annoncées, après les deux premières qui ont rencontré un bel écho fin octobre. Cette ligne de conduite, nous la mettons aussi en œuvre lors des permanences des élus dans les quartiers, en venant au pied de chez vous. Nous avons souhaité rapprocher la mairie de vous et maintenir un dialogue direct avec les habitantes et les habitants de tous les quartiers. Les crises énergétiques et alimentaires, l'inflation, mettent sous pression des prix déjà aux prises avec les conséquences du COVID-19 et à la guerre en Ukraine, même si nous savons que l'explosion des prix est d'abord et avant tout la conséquence de mouvements spéculatifs et de la déréglementation du marché de l'énergie. Dans ce contexte, nous demandons au gouvernement d'encadrer les prix et de taxer les super profits. Nous agissons avec la Ville de Paris, pour le climat, pour un meilleur confort dans votre habitat, tout en protégeant votre porte-monnaie. Avec 36 % de logements sociaux, dont les très anciens immeubles de brique rouge, dits HBM, et les bâtiments mal isolés, hérités des années 1970, avec de nombreuses copropriétés modestes, notre arrondissement doit être en pointe en matière de rénovation énergétique. Ainsi les bailleurs sociaux prévoient 200 M€ par an pour ces plans climat, et le succès récent de la réunion Eco-rénovons + de lundi 7 novembre dernier, organisée avec Antoine ALIBERT et Jacques BAUDIER par l'Agence Parisienne du Climat à la mairie nous indique votre volonté d'engager votre copropriété dans ces réhabilitations essentielles ; nous serons présents pour vous accompagner dans ces démarches. Dans la lutte contre le réchauffement climatique, et face à l'inaction de l'État qui a été pointée par une décision de justice, nous continuons à déployer des moyens conséquents pour rendre votre cadre de vie plus agréable, plus respirable, moins pollué : cours Oasis, rues aux écoles, pistes cyclables, tri et réemploi, alimentation durable, bâti écologique, mais aussi végétalisation, extension et création d'espaces verts. Le rachat par la Ville de Paris de la portion dite « surlargeur » de la Petite Ceinture entre le cours de Vincennes et la rue du Volga est un acte fort ; nous y créerons un sentier de promenade accessible à toutes et tous, dans un nouveau parc de 3,5 hectares où nous planterons 2000 arbres. Nous vous inviterons prochainement à une réunion publique pour vous présenter

l'aménagement prévu. Nous vous proposerons aussi de vous prononcer sur un certain nombre de besoins de ce projet : aire de jeux ou pas, fontaines à eau, bancs, autre mobilier urbain, plantations participatives. Lors de ces réunions nous aborderons tous ces sujets. Je salue d'ailleurs aussi au passage, pour ce projet de rachat de la Petite Ceinture, l'engagement de la Métropole du Grand Paris. Merci pour ce soutien qui nous permet de boucler ce projet de 11,5 M€ d'achats et 4,5 M€ de plantations et de végétalisations. C'est un projet très ambitieux pour l'arrondissement et pour Paris. Je crois que ce sera sans doute le plus grand parc de la mandature. Ainsi, avec le futur parc paysager sportif de Python Duvernois et les arbres que nous plantons tout au long des portes du 20^e, nous aurons deux poumons verts en plus pour notre arrondissement.

Dans notre lutte contre le chômage, je vous invite à découvrir l'exposition qui est au fond de la salle ce soir, consacrée à l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée ; elle est issue d'un atelier par les volontaires du quartier, les jeunes de l'EPJ Mahalia Jackson, la Maison des Fougères et Fabrication maison. C'est l'occasion pour moi de remercier les volontaires et l'équipe projet qui se mobilisent au quotidien pour faire de l'emploi un droit au sein du quartier Fougères-Le Vau, un droit qui n'est pas encore complètement acquis puisque nous sommes un dossier qui est candidat, que nous espérons boucler, et avoir dans les 4 mois qui viennent une réponse définitive pour notre participation

Ainsi l'augmentation de la taxe foncière annoncée par la Maire de Paris intervient après les crises sans précédent que je vous ai évoquées et un désengagement de l'État. Entre 2010 et 2021, les dotations de l'État ont baissé de 59 % et les dépenses de péréquation ont été multipliées par 8. Ce choix de l'exécutif parisien est celui de la justice fiscale au service de la préservation des services publics parisiens et des filets de protection sociale pour les plus fragiles. D'ailleurs, les propriétaires qui bénéficient de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, de l'allocation supplémentaire d'invalidité, de l'allocation adulte handicapé, les seniors de plus de 75 ans, les propriétaires qui engageront des rénovations thermiques dans leur logement, pourront bénéficier d'une exonération sous conditions de ressources ; mais cette augmentation est un effort solidaire qui permet de protéger nos services, qui nous permettent par exemple de maintenir les aides sociales facultatives de la Ville, le remboursement du Pass Navigo pour les jeunes et les seniors, le maintien du tarif des cantines, mais aussi d'accélérer le programme de logement social. Nous continuerons bien sûr à nous battre pour une augmentation de la taxe de séjour sur les palaces, l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires, même si à ce jour, et vous le savez sans doute, c'est l'Etat qui est maître du jeu ; or, l'État s'obstine à ne pas bouger, au détriment de l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. La taxe foncière avait déjà augmenté dans la plupart des villes de France, quelle que soit d'ailleurs leur appartenance politique, car elles n'ont pas d'autre choix devant l'abandon des collectivités territoriales par ce gouvernement.

Enfin, la fonction publique n'attire plus, et des années de discours anti fonctionnaires ont sans doute contribué à dévaloriser les missions essentielles que mènent nos agents. Il s'agit pour nous de redonner du sens à ces métiers ; je pense aux crèches, à l'école, au lycée par exemple, qui souffre aujourd'hui de difficultés de recrutement, aux dépends en premier lieu des familles et de leurs enfants. Le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Je suis heureux de voir que les services de la mairie du 20^e attirent des professionnels compétents et dévoués pour mieux vous aider dans vos démarches administratives ; merci à elles, merci à eux et à nos services publics.

Je vous souhaite un excellent conseil d'arrondissement.

1. Délibérations

MA20.2022.307 : Désignation d'une secrétaire de séance.

M. PLIEZ

La première délibération que je vous demande de voter concerne la désignation d'une secrétaire de séance. Je vous propose Karine DUCHAUCHOI.

Après consultation des membres, Karine DUCHAUCHOI est désignée comme secrétaire de séance.

MA20.2022.308 : Approbation du procès-verbal de la séance du 03 octobre 2022.

M. PLIEZ

Je vais vous demander si vous avez des remarques sur le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022 ; s'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote sur ce PV.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2022.309 : Dotation de l'État spécial du 20^e arrondissement au titre du Budget Primitif 2023. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

M. PLIEZ

Je vous propose donc maintenant d'examiner la troisième délibération ; elle est importante. Elle a pour objet le budget primitif 2023 de la dotation de l'état spécial du 20^e arrondissement. Pour nous le présenter, la parole est à Jérôme GLEIZES.

Jérôme GLEIZES

Merci Monsieur le Maire. Elle est importante mais elle est très difficile à comprendre du fait de ce qu'est l'état spécial, qui est une particularité de Lyon, Paris et Marseille, qui est un sous budget par rapport au budget réel que l'on vote, qui est celui du Conseil de Paris. Pour vous montrer la difficulté de la lecture, je vais prendre au hasard sur le budget de fonctionnement général, l'électricité, qui baisse au BP 2023 par rapport au BP 2022. Cela baisse parce que cette somme ne correspond pas à la réalité de ce qu'on va dépenser. Je vous ai déjà expliqué dans les conseils précédents que c'est au niveau du budget supplémentaire qu'on régularise quand il y a des différences de montants. C'est pour cela que le BP que nous allons voter là n'est pas forcément le BP qui est le plus réaliste. C'est la technique qui veut cela.

Je veux remercier par rapport à cela une nouvelle venue à la mairie, Cynthia ARMAND, qui est là depuis le 2 novembre, et qui a dû en très peu de temps faire une note sur un budget assez difficile à comprendre techniquement, et avec beaucoup de variations. En une semaine, elle a fait vraiment un très bon travail. Je veux aussi remercier aussi Blandine HAYOT, qui est venue renforcer l'équipe au niveau du 20^e arrondissement ; en effet, pour ceux qui ne le savent pas, malheureusement l'actuelle directrice générale des services est en arrêt maladie depuis le mois de juillet, ce qui entraîne des problèmes de fonctionnement au niveau de la mairie. Mais nous essayons de faire face à cela.

Que dit ce budget ? Les dotations que nous allons voter sont à peu près identiques. Comme je le disais, le plus important, c'est le Budget Supplémentaire, que nous allons voter au mois de juin l'année prochaine. J'avais déjà indiqué lors du dernier Conseil d'arrondissement que les dotations étaient essentiellement liées au nombre d'habitants et au nombre de personnes en situation de précarité financière. La DAL augmente un tout petit peu, la DGL augmente de 0,15% et la dotation d'investissement reste inchangée.

Comme je l'ai dit, ces dotations ne prennent pas en considération les augmentations tarifaires intervenues depuis le second semestre 2021, qu'il s'agisse de l'énergie, des fournitures ou des services marchands ; il n'y a pas que l'énergie qui augmente, il y a tous les autres services qui augmentent, et toutes les matières premières. La Direction financière de la Ville a souhaité pour 2022 abonder les budgets au niveau du Budget Supplémentaire. Il faut rappeler qu'en 2022 le budget des fluides a augmenté de 3 M€, que tous les crédits qui n'avaient pas été utilisés dans notre budget ont servi à financer cela et que le différentiel par rapport à ce que l'Hôtel de Ville a abondé est d'1,3 M€. Il faut espérer qu'au niveau du prochain Budget Supplémentaire les budgets des arrondissements seront augmentés. Cet état spécial a été préparé dans un moment où l'on ne connaissait pas encore l'augmentation de la taxe foncière au niveau de la Ville et qu'il y avait une obligation de faire des économies de partout, qui continuent toujours ; mais on ne peut pas faire d'économie sur la question énergétique. Nous espérons donc qu'au BS, l'inflation sera compensée, mais que l'on va aussi compenser toutes les autres dépenses, qui elles aussi sont en augmentation.

Que peut-on dire par rapport aux chiffres de ce budget ? Il y a aussi des conséquences d'un problème ; par exemple dans les crèches, le budget baisse de 110 000 €. Ce n'est pas parce que la Ville investit moins dans les crèches, c'est parce que nous avons un problème de recrutement. Les salaires ne sont pas payés au niveau du budget de l'arrondissement mais au niveau de l'Hôtel de Ville, mais nous prenons en charge une partie des charges de fonctionnement. Ces charges de fonctionnement ont baissé mécaniquement puisque des postes n'ont pas été pourvus ; cela représente un montant de 110 000 €.

Un autre montant a augmenté, en utilisant la fongibilité du budget d'arrondissement, c'est le prix des contrats d'animation des espaces jeunes et des centres, qui sera de + 4,6 M€ en 2023.

À noter que la réalisation 2022 est minorée par des réfections de certaines factures que nous ne retrouverons pas en 2023.

Un autre budget augmente de manière assez sensible dans ce budget, ce sont les locations immobilières (+ 262 000 €), alors que les charges locatives diminuent de 90 000 €. Les loyers ont augmenté depuis 2001, hausse qui n'a pas été prise en compte au BP 2022, ce qui entraîne une surconsommation sur cet exercice. Quand vous regardez toutes les lignes du budget, c'est une de celles où il y a la plus grosse variation ; c'est pour tenir compte de cette augmentation.

Il y a aussi dans ce budget un abondement de 30 000€ sur les fournitures destinées aux ateliers de la Section Locale d'Architecture, dont le budget est très sous-évalué et qui nécessite systématiquement une rallonge de 80 000 à 100 000 € chaque année.

Comme je disais, le plus important va être la négociation par rapport au Budget Supplémentaire ; il conviendra de bien argumenter afin que la dotation globale de fonctionnement complémentaire ne prenne pas seulement en considération l'énergie mais toutes les hausses tarifaires. Si on ne le fait pas, cela signifiera que les sommes qui n'auront pas été dépensées par l'arrondissement serviront à payer cette hausse de l'énergie, et ce sera de l'argent en moins pour l'arrondissement. C'est très important de récupérer ce reliquat. C'est ce qu'on appelle dans la technique budgétaire les reliquats libres d'emploi.

Je vous invite à voter ce budget très technique, et s'il y a des questions je veux bien essayer de répondre.

M. PLIEZ

Je ne vois pas de main se lever. Merci Jérôme. Je vous invite à vous prononcer sur ce budget.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2022 DDCT 74 : Déploiement du programme des « Cités éducatives » dans les 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements, et poursuite du programme dans les 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.
M. Maxime SAUVAGE rapporteur.**

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. Je me suis inscrit sur cette délibération que je rapporte puisqu'elle concerne la Cité éducative des portes du 20^e. C'est une labellisation importante pour notre arrondissement, et comme nous en avons peu parlé lors de notre Conseil, je me suis dit que c'était bien de faire un petit point d'étape, parce que cette délibération vise à prolonger de trois ans cette labellisation.

Qu'est-ce que la Cité éducative ? C'est un label qui aujourd'hui concerne 200 territoires, c'est un label qui a été porté par l'État et mis en place en 2019. Les portes du 20^e font partie de la première vague de labellisation, qui concernait également un deuxième territoire de Paris, le 19^e arrondissement. Ce n'est pas un dispositif ; c'est un label qui vise à articuler les différents dispositifs existants pour contribuer à la réussite éducative des élèves. Je le disais, il y a 200 Cités éducatives aujourd'hui dans

toute la France, et c'est un pilotage tripartite dans chaque Cité éducative, qui réunit la Préfecture, l'Éducation Nationale et la Ville.

Il y a 3 objectifs dans le cadre d'une Cité éducative :

- Conforter le rôle de l'école en consolidant les savoirs fondamentaux des jeunes et en leur offrant une meilleure justice scolaire ;
- Promouvoir la continuité éducative en renforçant les coopérations entre les acteurs sociaux et de santé du territoire, en favorisant la mobilité et l'accès aux soins pour les usagers et en promouvant la coéducation ;
- Ouvrir le champ des possibles en partageant une politique culturelle commune à l'échelle de la Cité éducative dès la petite enfance, et en accompagnant et soutenant toutes les initiatives des jeunes dans une logique d'insertion professionnelle.

Avec Anne BAUDONNE, puisque c'est une labellisation que je suis de manière conjointe avec elle, nous nous sommes toujours inscrits dans la volonté de faire fonctionner la Cité éducative des portes du 20^e à condition que cette labellisation ne vise pas à terme à remplacer le dispositif des Réseaux d'éducation prioritaire, parce que nous savons que ces Réseaux d'éducation prioritaire sont importants et qu'une labellisation est beaucoup plus précaire qu'un Réseau d'éducation prioritaire. La Cité éducative des portes du 20^e réunit deux Réseaux d'éducation prioritaire autour des collèges Jean Perrin et Pierre Mendès-France. Ces deux Réseaux d'éducation prioritaire, ce sont 24 écoles. Pour vous donner un peu le périmètre, cela va de l'école du 236 Belleville à l'école du 20 Maryse-Hilsz ; cela va quasiment du nord au sud de l'arrondissement, et sur la partie Est de l'arrondissement. C'est un budget annuel de 250000 € par an sur l'année scolaire ; c'est pour ça que c'est une labellisation à prendre au sérieux. Tout le travail que nous avons mené avec Anne depuis deux ans a été de veiller à ce que cet argent serve à financer des projets portés par des acteurs du territoire qui connaissent les élèves, les parents d'élèves, et inversement. Pour vous donner un exemple, sur l'axe « Conforter le rôle de l'école », ont été mis en place des ateliers lecture et des ateliers d'accompagnement scolaire par l'association Socrate, basée à Saint-Blaise. Des ateliers sont également mis en place par Veni Verdi, les Fourmis vertes ou encore Les Petits débrouillards, pour l'enseignement scientifique ou les cours de découverte de la nature. Sur le volet « Promotion de la continuité éducative », c'est Dialogos qui organise différents cafés des parents ; Les Fripons se chargent de faire des formations des parents pour l'utilisation de l'espace numérique. On sait à quel point cet espace numérique n'est pas forcément facile à utiliser ; j'en sais quelque chose depuis quelques semaines. Ou encore l'Ouverture du champ des possibles, où de nombreux ateliers ont été mis en place par le théâtre Aux Mains nues, situé du côté de Saint-Blaise.

Cet avenant 2022-2024 vise à prolonger de trois années scolaires le dispositif mis en place depuis 2019 dans le 20^e arrondissement, dans un contexte où cette installation s'est percutée avec les années Covid ; c'est pour cela que le retard à l'allumage a été un peu long et que nous sommes très heureux de cette prolongation de trois années. Cet avenant modifie plusieurs choses, notamment sur le pilotage de la Cité éducative avec un renforcement de la place de la mairie du 20^e dans ce qu'on appelle les groupes de pilotage. Ce renforcement se base notamment sur ce qui a été mis en place ces dernières années grâce à la forte implication de deux chargés de mission de la mairie du 20^e, à savoir Martin GAIGNARD et Agathe BERTIN. Il y a aussi une redéfinition du rôle du chef de projet, ou plutôt de la cheffe de projet, mais cet avenant ne doit pas nous empêcher de continuer à travailler sur l'amélioration de cette labellisation dans le 20^e arrondissement.

Avec Anne BAUDONNE, nous avons trois objectifs :

- La Cité éducative, même si elle est centrée sur l'école, concerne aussi les 16-25 ans. Aujourd'hui, trop peu de mesures prises et financées par la Cité Éducative concernent ces jeunes ; un travail est donc à faire, notamment en lien avec la Mission locale ;
- Renforcer l'implication des parents et le fait que les parents connaissent ce qu'est la Cité éducative ; trop de parents d'élèves me disent ne pas connaître la Cité éducative alors que ce sont des mesures positives pour leurs enfants. Je sais qu'il y a une volonté, notamment du côté des parents d'élèves de Télégraphe ou de Pelleport, de s'impliquer plus dans la Cité éducative ; il faut donc encourager ce mouvement ;
- Enfin il y a tout un volet santé scolaire et santé environnementale dans la Cité éducative ; cela passe notamment par la venue d'orthophonistes ; or, nous manquons malheureusement d'orthophonistes. C'est pour cela que nous n'arrivons pas à mettre en place des ateliers avec des orthophonistes et des

élèves. Nous allons donc continuer à y travailler pour les mois et les trois années à venir. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci. Madame DJELLALI.

Mme DJELLALI

Merci. Je ne m'étais pas inscrite, mais nous avons eu beaucoup de renseignements. Merci à Maxime et Anne de nous avoir apporté ces éclaircissements sur la Cité éducative.

En avril 2021 un vœu a été déposé au Conseil de Paris par les Ecologistes sur la volonté de mettre en place les petits déjeuners à l'extérieur même des écoles ou à l'intérieur des écoles ; ce vœu a été voté à l'unanimité sur tout ce qui concernait la stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté, en passant aussi par la Cité éducative. Nous espérons peut-être pour l'année 2023 pouvoir travailler sur ce volet qui fera écho à ce que Maxime SAUVAGE et Anne BAUDONNE ont déjà mis en place dans les centres sociaux, permettant à des enfants de pouvoir avoir des cours pédagogiques sur l'alimentation, ainsi que l'accès à des petits déjeuners toute la semaine.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 SG 70 : Transformations Olympiques – Subventions (18.460 euros) à 16 associations dans le cadre du projet « Activons la Promenade des Hauteurs ! ». M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

M. PLIEZ

La parole est à Antoinette GUHL. Le rapporteur est Maxime SAUVAGE.

Mme GUHL

Bonjour à toutes et tous. Je voulais simplement à nouveau me réjouir que la Promenade des Hauteurs, qui concerne l'Est du Grand Paris, puisqu'elle concerne le 20^e, le 19^e et les communautés limitrophes, puisse prendre forme, notamment avec cette délibération qui est une délibération d'animation. Ce sont de petits montants (je crois que c'est 15 000 €), mais qui commencent à donner vie à cette Promenade des Hauteurs. Je tiens à dire que la Métropole du Grand Paris, lors du dernier vote, a décidé de financer cette Promenade des Hauteurs à hauteur de 40 % ; nous pouvons donc nous réjouir d'avoir un nouveau sentier de promenade de plus de 40 km qui va passer par le 20^e et qui rejoindra toutes les villes voisines, Montreuil, Bagnolet, les Lilas, le Pré-Saint-Gervais et quelques autres.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup et merci à Antoinette GUHL de me permettre de m'exprimer sur cette délibération. C'est la troisième délibération que nous votons sur le sujet, c'est la troisième fois que vous me permettez de développer ça. C'est effectivement un beau projet qui s'inscrit dans ce qu'on appelle le volet héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Vous le savez, pour la première fois dans l'organisation des Jeux olympiques et Paralympiques, il y a cette volonté d'avoir un volet héritage, qui commence bien en amont de l'organisation des épreuves à l'été 2024. Ce volet héritage est doté d'un fonds de dotation de 50 M€, qui vise notamment à financer des projets qui s'inscrivent dans une vingtaine de mesures, et la Promenade des Hauteurs met en œuvre deux des objectifs de ce fonds de dotation, à savoir la mesure 6 qui est de faire tomber les frontières entre Paris et le Seine-Saint-Denis, et la mesure 15 qui a pour objectif de développer une offre sportive pour se remettre au sport.

Cette Promenade des Hauteurs est donc un beau partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement public territorial d'Est ensemble, qui permet, via les financements de Paris, des Jeux Olympiques et de la Métropole, de financer un balisage de cette promenade qui fait une quarantaine de kilomètres, et de financer des activités ponctuelles. Par exemple, la Grande Randonnée a été lancée le 25 septembre dernier ; elle est partie du square Léon Frapié et a réuni 300 personnes. Par ailleurs, plusieurs promenades qu'on appelle des petites traversées thématiques, ont été mises en place ; cette délibération vise notamment à accompagner la Cyclofficine, qui permet de faire des petites traversées de cette Promenade des hauteurs à vélo autour d'une thématique qui sera chère à Lila DJELLALI, à savoir l'alimentation durable.

Je vous invite à voter cette délibération, qui montre quelque chose ; je pense vraiment que quand on organise une compétition internationale, il ne faut pas regarder seulement la capacité d'accueillir les épreuves sportives, mais être très exigeant sur un cahier des charges sociales, environnementales et au niveau des droits humains. On le voit plus que jamais avec l'organisation dans quelques semaines de la Coupe du monde au Qatar ; plus jamais nous devons permettre à des pays qui ne respectent pas les droits humains d'organiser une épreuve qui est une aberration d'un point de vue écologique ; ils ne doivent plus pouvoir accueillir ce type d'épreuve. Je rappelle que l'Arabie Saoudite accueillera en 2029 les Jeux d'hiver d'Asie alors que c'est un pays essentiellement désertique ;

Le modèle des Jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024 devrait inspirer les futures attributions de grandes compétitions internationales ; en tout cas c'est le souhait que je formule. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer sur cette Promenade des Hauteurs.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DLH 318 : Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux (Communication sans vote). M. Antoine ALIBERT rapporteur.

M. ALIBERT

Bonsoir à toutes et tous, chers collègues, merci Monsieur le Maire. Rapidement, pour mettre en valeur cette communication qui porte sur l'action de la Ville sur la rénovation du parc social, et donc de nos logements. Nous en avons déjà souvent parlé, mais je voulais quand même appuyer l'importance, d'ordinaire mais d'autant plus dans la situation dans laquelle se trouve notre Ville, et en lien avec ce que disait le Maire dans son propos liminaire sur l'explosion des coûts de l'énergie, l'importance de cette politique qui allie le combat pour le climat, pour la planète mais aussi pour le porte-monnaie des locataires. Je l'ai souvent rappelé, le secteur du bâti à Paris représente 80 % de notre consommation énergétique globale au niveau de la Ville ; c'est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre ; en ce qui concerne en particulier le parc social, c'est à dire 250 000 logements approximativement, c'est un milliard de factures cumulées pour les locataires. Il est primordial de rénover ces bâtiments, pour leur confort personnel, pour réduire aussi la consommation et les émissions de gaz à effet de serre, et pour réduire leur facture d'énergie à la fin du mois. Depuis le début de la mandature, nous avons lancé plus d'une vingtaine d'opérations « Plans climat », en plus de toutes celles qui étaient déjà lancées et en cours de travaux. Ce soir, personne ne s'est inscrit dessus mais du coup je vais les citer. Trois délibérations étaient à l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement, pour un montant de 1,7 M€ d'investissement de la Ville pour 169 logements ; je voulais aussi attirer l'attention sur 80 d'entre eux qui sont dans une résidence pour personnes âgées, et c'est aussi important de ne pas les oublier. A chaque fois nous en profitons pour améliorer la qualité de vie, pour améliorer aussi le confort d'été, puisque pendant longtemps l'action de la Ville s'est concentrée sur la lutte contre la précarité énergétique ; intuitivement, quand on entend précarité énergétique, on pense à l'hiver, mais désormais, avec les vagues de canicule qui sont de plus en plus nombreuses, on mise énormément pour améliorer le confort d'été et lutter contre les îlots de chaleur dans le cadre de ces opérations.

Je vous laisserai regarder dans le détail cette communication qui porte sur toutes les opérations réalisées en 2021. Nous n'avons hélas pas encore les chiffres pour décliner dans le 20^e, mais je ne manquerai pas de vous les faire suivre à l'occasion d'un prochain Conseil. Je voudrais juste insister ; là nous parlons de la rénovation du parc social, mais nous marchons bien sur nos deux jambes, nous investissons aussi pour accompagner toutes les copropriétés privées, le Maire le rappelait en introduction. Nous avons eu la joie de recevoir énormément d'habitants et d'habitantes lundi soir ; Jacques BAUDRIER était également présent pour lancer la nouvelle opération « Eco Rénovons Paris plus », qui veut aller plus vite, plus loin, faire plus solidaire. C'est la « moto » de la révision du Plan climat, et nous espérons avoir le plus d'inscriptions possible pour accompagner, avec l'Agence Parisienne du Climat et Solia, les copropriétaires dans leurs opérations de rénovation ; il est en effet essentiel que tout le monde, et dans le parc social et dans le parc privé, puisse mener cet effort collectif pour le climat et pour diminuer nos consommations d'énergie.

M. PLIEZ

Merci. Thomas CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Sur le même sujet et en complémentarité de ce que vient de dire Antoine ALIBERT, il y a une volonté politique très forte de la Ville de Paris, relayée et appuyée par les bailleurs de la Ville de Paris notamment, qui se traduit par un investissement très fort. Et dans le contexte budgétaire dans lequel nous sommes, un investissement très fort est le signe d'une volonté politique très forte, mais comme tout changement de cette nature, qui peut avoir des conséquences sur la vie quotidienne des habitants, notamment quand on fait des plans climat en milieu occupé, on peut se heurter à un certain nombre de résistances. Et c'est aussi le signe de l'époque ; des colporteurs de *fake news* viennent répandre des fausses informations sur la manière dont peuvent se faire certaines de ces réhabilitations, sur l'absence de nécessité à certains endroits, notamment de VMC. J'aimerais profiter de cette communication pour rappeler que dans les opérations où il a été décidé de faire de la VMC, cela a été décidé sur la base d'éléments techniques qui nous ont été apportés par des bureaux d'études, indépendants de la Ville de Paris, qui ont les compétences techniques pour faire ces diagnostics. Et quand on décide ensuite de faire de la VMC, c'est parce que c'est une nécessité ; parce qu'il y a du bâti, notamment dans le HBM. Et si quand on isole, les techniques de ventilation naturelle ne suffisent pas, la vie quotidienne de l'habitat se dégrade, l'humidité croît dans ces bâtis ; c'est aussi une des raisons de la dégradation d'un certain nombre d'ensembles, notamment des années 1930. Je suis allé sur place, boulevard Davout et rue Louis GAN ; une des grandes raisons de la dégradation et des conditions de vie assez indignes dans lesquelles les habitants vivent aujourd'hui, c'est notamment parce qu'il y a eu il y a une quinzaine d'années des travaux d'amélioration de l'isolation de ces logements, qui n'ont pas été compensés par une VMC, et que la ventilation naturelle ne suffit pas aujourd'hui à permettre de lutter contre la dégradation de ce logement. Notre volonté est très forte : nous irons jusqu'au bout et nous combattons aussi les colporteurs de fausses informations.

M. PLIEZ

Merci. Il n'y a pas de vote.

**2022 DSOL 128 : Subventions (200.000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique.
M. Antoine ALIBERT rapporteur.**

M. ALIBERT

Merci Monsieur le Maire. Je souhaite attirer l'attention de mes collègues sur le vote de cette délibération, qui concerne la stratégie parisienne de l'inclusion numérique. Nous en avons parlé lors du dernier conseil ; c'est Maxime SAUVAGE qui avait pointé le sujet à l'occasion d'une autre délibération.

Il s'agit de la deuxième édition de cette stratégie numérique, qui concernera la période 2022- 2025 ; Quelques chiffres pour rappeler l'importance du sujet ; alors que la maîtrise du numérique devient un

aspect fondamental dans notre vie quotidienne, et d'autant plus quand on parle de la question de l'accès aux droits et notamment des droits sociaux, plus de 13 millions de personnes en France, soit 28 % de la population (c'est considérable), se disent éloignés du numérique, voire se considèrent dans une situation « d'illectronisme ». Et ce d'autant plus pendant la crise sanitaire, lors de laquelle nous avons été reclus dans nos domiciles, avec souvent pour seul moyen de contact et d'échanger l'accès aux outils numériques ; ce sentiment s'est exacerbé depuis quelques années, et depuis la crise sanitaire que nous avons traversée.

Je ne vous donnerai pas le détail de la stratégie de l'inclusion numérique de la Ville de Paris ; je vous encourage à regarder les 5 axes qui vont plus loin que ceux de la première période, mais je voulais vous signaler ces délibérations puisque l'un des axes a donné lieu à un appel à projets dont nous allons voter plusieurs lauréats ce soir. Cet appel à projet consiste à aider des structures associatives qui aident à lutter contre la fracture numérique, à se doter en matériel informatique. Point important et j'y tiens en tant qu'élu écologiste, dans cet appel à projets a été privilégiée l'aide d'associations qui utilisent du matériel informatique reconditionné ou arrivé par des parcours de l'ESS ou de l'économie circulaire. Point très important puisqu'on sait qu'à la fois ce matériel utilise beaucoup d'énergie, et que c'est l'une des industries les plus touchées par l'obsolescence programmée, ce fameux concept détestable de prédation économique, qui consiste à faire payer toujours plus les consommateurs en utilisant toujours plus de ressources et en prévoyant dès la conception du produit sa fin de vie. C'est à la fois un appel à projets qui aide l'accès au droit, qui a des vocations sociales, qui fait attention aussi aux questions de consommation des ressources. Je vous encourage à voter cette délibération, puisqu'à travers cette délibération 40 000 € de subventions seront versées pour l'achat de matériel à plus de 9 structures du 20^e arrondissement. Je vais les citer :

- Le bus des femmes ;
- Coallia ;
- L'UNRPA ;
- L'association Sciences, Technologie et société ;
- Belleville citoyenne ;
- L'esprit du vent ;
- Konexio ;
- Croisée des langues ;
- Le relais Davout.

Vous voyez que derrière toutes ces associations et les publics qu'ils accompagnent, le public est très large, et nous pouvons nous en réjouir.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2022 2022 DJS 154 Signature des contrats Jeunesse de Paris Centre et des
9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.
M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.**

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Bonsoir à toutes et à tous. Je suis heureux de vous présenter cette délibération qui vient finaliser et traduire le travail mené depuis près d'un an maintenant avec les jeunes du 20^e arrondissement, les associations et les équipements jeunesse de l'arrondissement, à savoir la réalisation du prochain contrat Jeunesse d'arrondissement, puisque le contrat en cours s'est finalisé cette année. D'abord vous dire que ce contrat Jeunesse d'arrondissement sera dans la continuité du précédent, puisqu'il s'est finalisé peu avant le Covid et le changement de mandature ; beaucoup d'axes n'ont pas pu être menés à terme. Nous avons bien sûr repris des orientations de la précédente mandature, mais nous avons souhaité, avec les jeunes du 20^e arrondissement, les compléter de nouvelles orientations. Pour cela une véritable démarche de concertation s'est menée dans le 20^e ; d'abord entre la diversité des acteurs jeunesse de l'arrondissement mais surtout avec la diversité des quartiers du 20^e arrondissement. Tous les quartiers ont vu des concertations locales organisées ; également une

concertation un peu plus centrale en mairie pour rassembler tous les jeunes du 20^e au sein de la salle des fêtes ; l'idée était de voir comment les problématiques, parfois singulières à certains jeunes et à certains quartiers, pouvaient se retrouver dans un document, qui sera la feuille de route jeunesse du 20^e arrondissement. Bien sûr nous avons été élus sur un programme pour des grands projets, mais au niveau local, dans une granularité plus fine au niveau des quartiers de l'arrondissement, la concertation, la parole et les attentes des jeunes devaient bien sûr être prises en compte.

Pour vous dire où nous en sommes de ce contrat Jeunesse d'arrondissement ; nous en sommes très fiers puisqu'il comprendra 56 actions à travers 4 axes principaux :

- Un axe d'accès aux droits,
- Un axe d'accès à la culture, aux loisirs, aux vacances et au sport ;
- Un axe très important dédié à la citoyenneté ;
- Un axe dédié à l'occupation positive de l'espace public.

Ces axes traduisent d'abord une orientation de la Ville de Paris, notamment impulsée par Hélène BIDARD, adjointe à la Maire en charge de la jeunesse ; ils traduisent également l'orientation de l'arrondissement, et avec ces grandes orientations, des actions plus précises impulsées et remontées par les jeunes directement. Je suis aussi particulièrement fier puisque de nouvelles actions se sont ajoutées ; de nouvelles orientations qui n'existaient pas dans le précédent contrat Jeunesse d'arrondissement. Il faut savoir que dans le précédent contrat ne figurait pas la question de l'écologie, du développement durable, de la transition écologique ; nous avons souhaité ajouter cet axe dans le nouveau contrat. Je salue d'ailleurs l'engagement de ma collègue Florence HERRERO, élue en charge de l'éducation, du développement durable et de l'éco-citoyenneté, avec qui nous travaillons beaucoup sur le territoire sur ces actions. Un axe est également dédié à la mémoire ; il est remonté au centre social Archipélia, puisque des jeunes souhaitaient travailler sur l'histoire du 20^e, l'histoire des habitants du 20^e, des migrations ; c'est un axe qui sera passionnant à travailler dans les prochaines années.

Il y a ensuite des axes plus classiques, mais avec des actions précises sur la culture ; avec Marthe NAGELS, nous travaillons sur l'accès aux droits. Avec Lila DJELLALI, nous travaillons sur les frigos solidaires. Je pourrais citer plein de projets qui sont en cours. Cela pour rappeler que la politique jeunesse que nous menons dans le 20^e arrondissement est en totale transversalité entre les différentes délégations, que ce soit sur la mémoire, avec Pascal JOSEPH ou avec tous les élus qui sont ici dans la salle. Nous sommes donc vraiment très fiers de pouvoir finaliser ce travail.

Pour la suite, nous préparons désormais la cérémonie de clôture du contrat Jeunesse d'arrondissement, qui elle-même sera un travail de concertation, puisque nous sommes en train de le coconstruire avec les acteurs et les jeunes. Ce sera une cérémonie de fête et de célébration. Ce rapport vise dans les prochaines années à ce que nous puissions directement faire un suivi annuel avec les jeunes, et que ce ne soit pas seulement un rapport qui tombe aux oubliettes, où nous aurions concerté les jeunes sans leur donner de retour. D'ailleurs, une demande très importante qui a émergé, est d'avoir un lien plus régulier et plus fréquent avec la mairie, et de pouvoir occuper les espaces de la mairie, ce que nous faisons désormais (je cite cette fois-ci Anne BAUDONNE), avec par exemple les visites des collégiens au sein de la mairie.

Ce contrat Jeunesse d'arrondissement se termine. Nous allons poursuivre cette orientation et cette action sur la démocratie participative et la participation des jeunes, notamment autour des conseils de quartier, puisque nous avons renouvelé la charte de la démocratie citoyenne dans le 20^e ; des places sont réservées aux jeunes. Malheureusement, il faut le dire, ils ne s'en saisissent pas. Un travail de pédagogie et de lien est à renforcer, c'est un travail que nous allons devoir mener également dans les prochains mois peut-être, pour avoir des cadres plus spécifiques dédiés aux jeunes du 20^e arrondissement. Je vous appelle bien sûr à voter cette délibération, et vous serez toutes et tous invités à la cérémonie de clôture.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DU 101 : Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2021 - Avenant n°1 au traité de concession de la ZAC Porte de Vincennes (12^e/20^e) avec la SEMAPA - Avenant n°7 au traité de concession de la ZAC Paris Rive Gauche (13^e) avec la SEMAPA - Avenant n°2 au traité de concession de la ZAC Saint Vincent de Paul (14^e) avec Paris & Métropole Aménagement – Avenant n°7 au traité de concession de la ZAC Porte Pouchet (17^e) avec Paris & Métropole Aménagement - Présentation du volet environnemental des comptes rendus annuels. Mme Virginie DASPET rapporteure

M. PLIEZ

La parole est à Antoinette GUHL. La rapporteuse est Mme DASPET.

Mme GUHL

Monsieur le Maire, chers collègues, la DU 101 est une délibération en réponse à un article du Code de l'urbanisme, qui impose aux concessionnaires d'opérations d'aménagement de fournir tous les ans un bilan financier prévisionnel actualisé des opérations concédées. Cette délibération est la traduction de cette obligation.

Je signale que de nombreuses opérations sont concernées : la ZAC Bercy Charenton, la ZAC Porte de Vincennes, Paris Rive gauche, Python Duvernois. Deux opérations posent question : la première est l'opération de la porte de Montreuil, puisque le budget de cette opération y est décrit, et il fait bien sûr référence au projet d'aménagement de la porte de Montreuil que vous souhaitez porter, pour lequel nous nous opposons, et sur lequel nous avons déjà ici dans cet hémicycle, mais aussi au Conseil de Paris, exprimé notre opposition. Le deuxième point qui nous pose question est la ZAC de la porte de Vincennes, qui elle est décrite financièrement. Et comme nous sommes en cours de discussion sur ce projet, vous comprendrez que cela nous pose problème.

En attendant le Conseil de Paris, nous allons nous abstenir et nous verrons en cours au Conseil de Paris comment nous pourrions modifier les choses pour que nous puissions voter une délibération qui concerne d'autres éléments que ceux strictement sur le 20^e, en particulier cette opération porte de Montreuil, qui, vous l'avez compris, ne permet pas d'obtenir le vote favorable des écologistes.

Mme DASPET

Bonsoir. Je vais être extrêmement rapide. Il y a une partie prévisionnelle mais c'est plutôt un prévisionnel établi il y a 3 ans ; il s'agit plutôt d'un exercice comptable qui se conjugue au passé, donc cela ne ça préjuge absolument pas de l'avenir, et bien évidemment, les aspects budgétaires et comptables seront toujours à la remorque, ou en tous les cas soumis aux décisions politiques.

Pour moi, c'est une délibération totalement technique ; c'est un peu un quitus que nous donnons à la Ville et à nos SEM d'aménagement. Bien évidemment, en toute responsabilité, je vous appelle à voter pour, ce qui ne préjuge pas du reste ; et en effet nous aurons un débat, notamment sur la porte de Vincennes.

M. PLIEZ

Je vais passer la parole à M. SOREL. Pour les prochaines délibérations, je vous demande de vous inscrire avant que le rapporteur ne parle.

M. SOREL

Ce sera rapide ; nous avons les mêmes réserves que le groupe LV par rapport au projet de la Porte de Montreuil. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons, en espérant évidemment que le débat pourra progresser au Conseil de Paris.

M. PLIEZ

Je suppose que si le débat progresse, ce ne sera pas sur ce bilan très technique, mais le débat est en cours.

Je vous propose de vous prononcer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DAE 92 : Subventions (379.000 euros) et conventions avec trois structures de la transformation alimentaire durable s'installant dans l'hôtel industriel Serpollet (20^e). Mme Lila DJELLALI rapporteure.

Mme DJELLALI

Je tenais à revenir et à mettre en lumière le sujet de l'alimentation durable et des innovations sur l'accessibilité à une alimentation saine que nous arrivons à mettre en place aujourd'hui dans notre arrondissement, sachant que c'est une toute nouvelle délégation pour cette nouvelle mandature.

Pour rappel, la stratégie de Paris pour une alimentation durable a été adoptée au Conseil de Paris en mai 2018, et une délibération a été votée à l'unanimité dans notre arrondissement par notre majorité, mais a également suscité un vote d'abstention ou contre de l'opposition, qui a soulevé le point des structures qui allaient y être installées. C'est aussi pour cela que je voulais prendre la parole, parce qu'il y a un an il y avait eu des questionnements ; aujourd'hui, avec Maxime SAUVAGE, avec qui nous avons fait partie du jury, nous sommes très heureux de vous annoncer les structures qui ont été retenues. Le projet de l'hôtel Serpolet permet d'accueillir des structures qui répondent à ces objectifs sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, sur la transformation et la distribution des produits alimentaires durables, mais également sur la transformation alimentaire.

Ont été retenues :

- L'association Emmaüs Solidarité, chantier d'insertion de transformation d'invendus alimentaires ;
- La SAS de l'économie sociale et solidaire Ground, spécialiste de la transformation de drêche de brasserie en farine et biscuits.
- La SAS Cueillette Urbaine, transformation de la production issue de fermes urbaines et de vente.
- L'association Altrimenti, qui va être la première conserverie sur de l'alimentation en produits invendus de Paris ;
- La brasserie La Baleine ;
- La SAS de l'économie sociale et solidaire Nous antigaspi, que nous n'avons pas encore dans le 20^e arrondissement ;
- La Fondation Armée du Salut.

Les trois structures que nous accompagnons sur de l'investissement sont Altrimenti, Emmaüs Solidarité et Ground, en espérant que tout le monde ici présent votera favorablement, autant la majorité que l'opposition.

M. PLIEZ

Merci. Votons.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DAE 153 : Subventions (157.000 euros) et conventions avec cinq structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et deux réseaux de l'IAE. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2022 DAE 200 : Subventions (200.000 euros) et conventions avec 20 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

Mme DJELLALI

Si je puis me permettre, je voudrais joindre la DAE 153 à la DAE 200.

M. PLIEZ

Oui.

Mme DJELLALI

Du coup je laisse la parole à Antoinette qui voulait s'exprimer.

M. PLIEZ

Antoinette GUHL d'abord, et nous allons examiner la 200.

Mme GUHL

Je voulais intervenir sur cette délibération qui porte sur l'insertion par l'activité économique. Vous le savez, je ne vous fais pas ici l'affront de vous expliquer à servent les fonds que nous votons pour l'insertion par l'activité économique, mais tout de même, comme il y a des personnes qui nous écoutent de chez elles, je me permets simplement de le rappeler.

Le budget destiné aux structures d'insertion pour l'activité économique sert à ces associations ou entreprises d'insertion, pour leur permettre de former des personnes éloignées de l'emploi à un travail, et pour cela nous finançons une forme d'aide au poste, de 4 700 € pour les chantiers d'insertion, et de 2 200 € pour les entreprises d'insertion. Le budget global que nous consacrons est de 6 M€ au niveau parisien. Depuis 2019, l'Etat -et c'est quand même assez rare- augmente tous les ans de 15 % son budget lié à l'insertion par l'activité économique. Nous avons nous aussi à Paris augmenté pendant deux années consécutives le budget consacré à l'insertion économique, pour le faire arriver aujourd'hui à près de 6 M€. Je voulais rappeler ici l'attachement des écologistes à l'IAE (Insertion par l'Activité Economique), l'attachement aussi au fait que ce budget doit être maintenu et doit être augmenté proportionnellement à l'augmentation de l'Etat, puisque nous venons en complément de l'aide de l'Etat, et permettre à ces entreprises d'insertion (puisque nous nous savons qu'elles luttent efficacement contre le chômage) de continuer à faire leur travail dans le 20^e et à Paris.

M. PLIEZ

Mme DJELLALI.

Mme DJELLALI

Merci. Je me suis permis de joindre les deux délibérations pour parler de l'Insertion par l'Activité Economique, que les écologistes soutiennent particulièrement, et qui est un des piliers de l'Economie Sociale et Solidaire. Nous n'allons pas revenir sur tous les points qui ont été donnés, mais l'accès à l'emploi en faveur des publics rencontrant des difficultés socioprofessionnelles est très fortement encouragé par la Ville. Ce dispositif d'insertion est d'ailleurs reconnu pour son efficacité, car l'Insertion par l'Activité Economique permet, par la mise en activité, par un accompagnement social renforcé ou par des activités de formation adaptées, d'obtenir 57 % de personnes qui arrivent à la sortie de ce dispositif, à retrouver un emploi pérenne.

Madame GUHL nous a parlé du niveau national ; on a aussi le niveau de la Ville, mais si on revient sur le 20^e arrondissement, ces deux délibérations renforcent le dispositif de l'Insertion par l'Activité

Economique. Par exemple, la DAE 200 a pour objet d'attribuer des financements à 20 structures parisiennes, dont 4 dans le 20^e, qui concernent Paysan Urbain, Réseau social, Pépin production et Envie, chacune avec des activités totalement différentes ; on passe de la végétalisation au numérique, à l'économie circulaire. La deuxième délibération, la DAE 153 est le premier appel à projets dynamique d'Insertion par l'Activité Economique, qui fait aussi honneur à ce qu'on peut appeler de l'innovation sociale aujourd'hui, car on s'adresse ici avec comme objectifs la commande publique et privée, la stratégie de développement des structures de l'Insertion par l'Activité Economique au niveau parisien, les sorties de parcours des salariés en insertion, mais aussi l'accueil de tout public prioritaire. Un des lauréats est Paysan Urbain.

Je vous invite fortement à voter pour ces deux délibérations, mais attention : la raison pour laquelle je me suis permis de prendre la parole est que ce budget risque de baisser pour l'année 2023 ; or, l'importance de ce budget, qui est en constante augmentation, permet à la fois aux structures de pouvoir réinventer des nouveaux projets, de pouvoir rayonner dans leur quartier et de pouvoir embaucher de plus en plus de personnes éloignées de l'emploi.

M. PLIEZ

Merci. Je ne vois pas de mains qui se lèvent.

Je vous propose de voter d'abord sur la DAE 153.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter la DAE 200.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2022 DSP 49 : Dotations (3.779.534 euros), avenants et convention pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e).
Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

Mme DUCHAUCHOI

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération permet surtout de parler de la Protection Maternelle et Infantile. Je voulais souligner les actions importantes menées par la PMI. Certes c'est une compétence de la collectivité parisienne, mais la Ville a fait le choix d'aller largement plus loin dans les actions qu'elle mène, et je voulais remercier les professionnels des équipes du 20^e qui permettent quasiment à 100 % des enfants âgés de moins d'un an de bénéficier d'un acte de puériculture dans l'un des 7 centres de PMI. Presque 100%, cela veut dire que tous les enfants sont quasiment vus dans les premières années de la vie par un professionnel de la PMI. Les professionnels de PMI sont des puéricultrices, des sages-femmes, des infirmières, des auxiliaires de puériculture, des psychologues et des médecins ; ils se consacrent dans ce cadre à la santé des femmes enceintes et de l'enfant.

Ces activités sont proposées autour de l'accompagnement à la parentalité, pour assurer le bien-être, mais ce sont aussi des consultations médicales, des vaccins, des entretiens individuels et des ateliers parents-enfants, avec un travail de quartier souvent très important.

C'était surtout l'occasion pour moi de remercier encore les équipes et de valoriser les actions qu'on oublie ; en effet, les PMI sont accessibles à tous, et c'est gratuit pour tous les habitants. C'est vraiment un travail très important et c'est du travail en réseau, puisqu'il y en a sur l'ensemble des territoires.

La subvention n'est pas encore accordée, mais je vous demande de l'accorder cette subvention aux 4 associations qui sont en régie : le centre de PMI de la rue des Haies, celui de la rue Haxo, celui de la rue d'Avron et celui de la rue de Belleville.

M. PLIEZ

Prononçons-nous sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DSP 88 : Subvention (130.000 euros) et convention avec la SISA des Envierges pour l'augmentation d'activité de la MSP Pyrénées-Belleville (déménagement au 12 rue Botha-20^e) dans le cadre de Paris Med'. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

Mme DUCHAUCHOI

Je suis ravie de voir enfin cette délibération. Comme vous le savez, le 20^e arrondissement est un territoire où les inégalités de santé sont plus fortes qu'ailleurs : une espérance de vie réduite pour les hommes et les femmes par rapport à l'ensemble des Parisiens, plus d'habitants en affection longue (17 % contre 14 % à Paris), proportion plus importante de personnes bénéficiant de la CMU (10 % contre 7 % à Paris). Alors que les besoins sont plus importants, le taux de couverture en professionnels de santé est bien moindre qu'à Paris : 40 médecins pour 10 000 habitants, contre 76 en moyenne, en particulier dans les quartiers politiques de la ville et les quartiers de la porte de Belleville. C'est pour cela qu'un travail important est engagé depuis déjà deux ans.

Il est donc important que ce soit une priorité d'accompagner les projets de médecins dans l'arrondissement, qui travaillent dans les quartiers carencés et qui proposent des soins de premier recours, conventionnés, secteur 1, comme la MSP de Pyrénées- Belleville. Elle travaille aussi en lien avec d'autres acteurs du territoire, comme le centre Archipélia, le centre social des Rigoles, le CRH de Belleville, la Cantine des Pyrénées et bien d'autres encore.

La MSP Pyrénées-Belleville est un acteur important de la santé dans l'arrondissement par son engagement actif, notamment au sein de la communauté professionnelle territoriale de santé, et pour mener des actions visant à réduire les inégalités de santé, et sa forte implication dans les dispositifs d'urgence, notamment ceux mis en place dans le cadre du Covid. L'engagement de l'équipe a permis d'ailleurs qu'elle soit retenue dans le cadre de l'expérimentation « Centres et maisons de santé participatifs » de l'ARS, afin de proposer aux publics plus précaires une prise en charge médico psychosociale globale, et de faire participer les usagers au projet de la structure ; c'est quelque chose de très innovant et à laquelle je tiens beaucoup. Son déménagement dans les locaux plus grands situés 12, rue Botha, a pour objectif de développer l'activité et la prise en charge des patients. Les nouveaux locaux permettront d'accueillir deux médecins généralistes supplémentaires et de favoriser la participation des médecins remplaçants. Ils permettront aussi d'installer un cabinet infirmier, un médiateur et une médiatrice en santé, une assistance sociale, et d'accueillir des étudiants en médecine. De plus, les horaires pourront être élargis. Surtout, il va permettre de favoriser l'accès au droit et à la lutte contre les inégalités sociales et de santé. Cela est rendu aussi possible par le travail de ma collègue Carine EKON, car nous sommes toujours en alerte pour trouver des locaux, afin d'aider l'installation de professionnels de santé dans les quartiers carencés.

Je vous demande donc de voter cette délibération, en accordant une subvention de 130 000 € à la société Les Envierges, pour l'augmentation de l'activité de la MSP Pyrénées-Belleville, et pour son déménagement au 12 rue Botha. Je vous remercie.

Mme DASPET

Je voulais juste reprendre un élément d'actualité. Les dernières cartes sur les déserts médicaux sont sorties il y a une dizaine de jours, et je crois qu'on n'est pas assez conscient de ça à Paris ; on a en effet l'impression d'être cette grande métropole, ce grand centre urbain, alors que les chiffres, notamment sur les généralistes, qui sont quand même les médecins de premier recours, sont absolument catastrophiques ; ils sont au niveau de la Creuse, ils sont au niveau du 93. Je ne le dis pas de manière négative, mais nous sommes exactement au même niveau. Je pense qu'il faut rapidement en prendre conscience, parce que je ne vais pas vous apprendre à quel point il est compliqué d'obtenir un rendez-vous chez un spécialiste, même à Paris. Je voulais remercier Madame DUCHAUSSOI pour le travail qu'elle a fait, notamment avec moi, mais aussi avec d'autres élus, sur les fléchages du PLU pour les maisons de santé ou pour les centres de santé potentiels, parce que

c'est un vrai enjeu, et que c'est un travail précieux. Nous n'avons pas forcément cela dans nos radars dans les mandatures précédentes, mais là cela devient tout à fait vital, et si on ne fait pas ce travail, les libéraux n'arrivent pas, j'allais dire, à se reproduire entre eux, tout simplement à cause du phénomène des *numerus clausus*. C'est vraiment à la puissance publique de prendre cette question en main du fait de la faillite du système libéral.

Bien évidemment nous voterons cette délibération avec plaisir.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de vous prononcer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DAE 41 Marché aux puces de la Porte de Montreuil (20^e). Mme Carine EKON rapporteure

M. PLIEZ

La parole est à Mme GUHL. La rapporteuse est Mme EKON.

Mme GUHL

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons un souci avec cette délibération. La délibération DAE 41 porte un avenant de prolongation de la DSP de la gestion du Marché aux puces par la Ville. Cela veut dire que la DSP qui était en cours pour une période de 5 ans et qui arrive à échéance en janvier 2023, n'a pas donné lieu à une nouvelle DSP au cours de ces derniers mois, comme cela se fait normalement pour que les DSP puissent se suivre et se succéder, et qu'il n'y ait pas d'arrêt du service. Les services de la Ville ont l'habitude de le faire pour tous les marchés publics, et en plus il était prévu qu'on le fasse, puisque lors du Conseil des 8,9 et 10 février de cette année, c'est d'ailleurs noté dans la délibération, il était bien prévu qu'il y ait un renouvellement de cette DSP. Ce renouvellement aurait dû être effectué cette année, et nous ne serions pas ici à deux mois de l'échéance de la DSP à nous demander si oui ou non il faut que nous votions un avenant.

C'est ma première question : pourquoi cette DSP n'a pas été faite en temps et en heure par les services de la Ville comme ils savent le faire si souvent sur toutes les autres DSP ?

Deuxième question, et là c'est plus sur le contenu même de la convention, nous soutenons ce marché aux puces à la porte de Montreuil ; nous soutenons les demandes des puciers. Nous avons quelques problèmes sur la tenue de cette convention. Les puciers de la porte de Montreuil nous le disent souvent : les commerçants, et en particulier les commerçants volants, ne sont pas bien traités par la Ville, notamment parce qu'il est stipulé qu'aucune nouvelle titularisation ne peut avoir lieu sur ce marché aux puces, si bien qu'on en est même à cette extrême où une personne qui arrête son activité et qui voudrait transmettre la possibilité d'exercer sur les puces à ses enfants ne peut pas le faire ; ce n'est pas validé par la Ville. C'est un vrai problème. Deuxième problème : nous avons décidé dans cette convention d'accompagner les commerçants du marché aux puces dans l'aménagement du marché. Cet accompagnement n'a pas lieu, et il est utile aujourd'hui qu'il ait lieu. Enfin, troisième point, et non des moindres, les questions de communication. La convention stipule que 30 000 € soient consacrés tous les ans à la communication sur ce marché aux puces, ce qui est plutôt bien. Bien sûr il faut faire du fléchage, de l'information, etc. J'ai appris que sur ces 30 000 €, près de la moitié était consacrée depuis 2018 à faire des dépliants distribués sur les bateaux-mouches de la Ville de Paris. Même sans avoir fait de longues études de communication, on se rend bien compte que ce n'est peut-être pas là qu'on va trouver les clients pour les puces de Montreuil ; on dépense 17 000 € par an pour faire de la distribution sur les bateaux-mouches. Les commerçants de la porte de Montreuil s'y opposent, donc nous aimerions bien une fois pour toutes que ces revendications, assez normales, qui devraient être prises en compte dans la vie d'une convention et dans la vie d'une DSP soient enfin prises en compte, d'autant plus si nous augmentions d'une année cette convention ; ce serait peut-être l'occasion de la mettre en œuvre efficacement et dans le respect de la demande des puciers. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Carine EKON, pour vous répondre.

Mme EKON

Bonsoir. Merci Monsieur le Maire. Antoinette tu l'as dit, il s'agit d'une délibération pour la prolongation de la délégation de service public d'un an et 13 jours à la société SEMACO, le groupe Bensidoun, pour la gestion des puces provisoires pendant les travaux de réaménagement de la porte de Montreuil. En effet, depuis 2018, la gestion des puces de Montreuil est confiée à la société SEMACO, et cette délégation arrivant à échéance en janvier 2023, tu l'as rappelé, la procédure de renouvellement a été actée par un vote au Conseil de Paris en février dernier. Pourquoi cette prolongation ? Il s'avère que les parcelles fléchées pour accueillir provisoirement les puces pendant les travaux ont été cédés à la SEMACO en avril 2022, et pour être occupées par les puciers, ces parcelles doivent faire l'objet de travaux. Malheureusement, ces travaux n'ont pas encore eu lieu du fait de la présence sur le site d'un squat de 80 personnes, y compris des enfants. Les travaux censés avoir lieu en août dernier ont donc été repoussés, dans le meilleur des cas, jusqu'en décembre, mais je pense qu'en réalité il faudra attendre un peu plus longtemps, peut-être compter plusieurs mois. La SEMACO a saisi la justice contre les occupants de cet espace, et une audience est prévue le 14 novembre. Néanmoins, compte tenu de la trêve hivernale, et même si le juge aujourd'hui ordonnait l'expulsion des occupants, il n'y aura pas d'opération d'évacuation avant le printemps. Ce délai de prolongation que l'on demande est avant tout pour exiger de l'Etat le relogement de ces personnes présentes sur site ; c'est aussi de permettre la gestion rapide de ces puces provisoires, lorsque ce site sera libéré. Il s'agit tout simplement d'une prolongation et d'une anticipation de la gestion par le délégataire lorsque le site des puces sera libéré de ce squat. Sans cette prolongation, évidemment, il ne pourra pas y avoir de puces provisoires.

En ce qui concerne les questions plus spécifiques, la communication est effectivement gérée par le délégataire, mais toujours sur proposition des puciers. Ce sont les puciers qui avancent des idées de communication ; le délégataire consulte les services de la Ville, qui valident. Je pense que les discussions peuvent être toujours ouvertes à ce sujet. Je pense par ailleurs que la Ville est plutôt dans cette démarche d'arriver à trouver un compromis pour la meilleure gestion des outils de communication ; en effet il s'avère que c'est une demande récurrente des puciers.

En ce qui concerne la titularisation, encore une fois je pense qu'il n'y a pas de blocage au niveau de la Ville puisque, oui, les discussions peuvent toujours être ouvertes. Je renvoie cela, bien sûr, à Olivia POLSKI, qui est tout à fait dans cette démarche d'écoute et de recherche de compromis, toujours avec les puciers, et dans l'intérêt des puciers. De même pour la question de l'accompagnement des puciers, en ce qui concerne leur future installation.

Pour le maintien des puces provisoires pendant la période des travaux de réaménagement de la porte de Montreuil, je vous invite bien sûr à voter favorablement cette délibération. Merci.

M. PLIEZ

Nathalie MAQUOI a demandé la parole. La rapporteuse pourra reprendre la parole si besoin.

Mme MAQUOI

Bonsoir. Je voudrais être sûre d'avoir bien compris : Carine, tu nous dis que cet avenant prévoit d'encadrer le marché des puces provisoires. Or, il me semble que ce n'est pas ce que nous votons. C'est un avenant pour que le marché se déroule là où il se fait aujourd'hui pendant un an, puisqu'il prévoit aussi le nombre de places. À moins que tu aies des informations à nous communiquer sur le site provisoire. Est-ce un avenant pour organiser le marché là où il est aujourd'hui ou est-ce un avenant pour le site provisoire ?

Mme EKON

Nous sommes bien d'accord que c'est cet avenant de prolongation qui donne l'autorisation à Bensidoun de gérer les puces provisoires.

M. PLIEZ

Non, il s'agit d'un avenant qui nous permet de poursuivre sur le territoire actuel en attendant une nouvelle délégation qui interviendra si les choses se mettent en place, comme il était prévu au départ à l'issue de nombreux ateliers qui ont réuni les puciers et un certain nombre d'élus, même si des choses sont encore à défendre. Je pense qu'il y a effectivement des sujets qui se passent ici (c'est ce projet d'aujourd'hui) et des sujets qui se passent avec la mairie centrale, que je m'engage à porter, comme nous les avons portés dans des réunions précédentes.

M. HOCQUARD

Je découvre dans ce débat qu'une somme assez importante est distribuée sur les bateaux-mouches pour valoriser les puces. Cela mérite réflexion. Je dis cela sans aucune polémique mais je ne suis pas sûr que les gens qui vont sur les bateaux-mouches soient le public cible pour les puces, indépendamment de savoir où les puces s'installent ou comment elles s'installent. Je ne dirai pas cela pour les puces de Clignancourt, mais pour les puces de Montreuil, c'est une question, et peut être qu'il faut avoir une discussion pour savoir comment utiliser ces 17 000 € pour valoriser soit localement soit un peu plus largement. En effet, faire venir des touristes aux puces me semble une bonne idée mais peut-être pas ceux qui vont dans les bateaux-mouches. C'est juste une contribution à la discussion par rapport à ce que je découvre. J'avoue je n'avais pas mis le nez dans cette délibération qui ne concerne pas exactement le tourisme, mais j'en parlerai avec la DAE puisque c'est la DAE qui pilote ça.

M. PLIEZ

Je m'engage à en parler à l'adjoint aux touristes, parce qu'effectivement nous pourrions tomber d'accord sur le fait que ce n'est pas forcément le meilleur.

Monsieur SOREL.

M. SOREL

Je ne veux pas remettre une pièce dans la machine, mais comment décide-t-on de mettre 17 000 € sur les bateaux-mouches ? C'est vraiment une vraie question, que je découvre ce soir, et je suis assez intrigué de savoir comment éviter que pour la suite, ce genre de choix, qui n'est pas forcément très pertinent soit refait ? C'est une première question. Par ailleurs, je comprends tout à fait le côté exceptionnel, à condition que ce soit clair. Monsieur le Maire, il me semble, a précisé les choses ; cette délibération concerne justement la prolongation sur les puces actuelles, c'est uniquement de ça dont il s'agit. Il ne s'agit pas d'autre chose. Sur ce point-là, OK, mais cela donne une impression générale de flou, qui est assez désagréable, parce qu'on ne sait pas trop ce qu'on vote, ce qu'on ne vote pas. C'est assez révélateur de la façon dont ce dossier est géré sur la porte de Montreuil.

M. PLIEZ

Je vais laisser la parole à Mme GUHL, mais avant, je vais vous répondre en partie. Il y a eu de nombreux ateliers autour des puces provisoires. Je ne parle pas du reste du projet. Très honnêtement je suis moi aussi surpris sur cette histoire. En effet, si des flyers doivent être distribués, il me semble qu'on n'est pas sur le meilleur lieu. Il faut revoir cette question avec les intéressés eux-mêmes, parce qu'ils savent sans doute mieux que pas mal de gens autour de la table quel est le meilleur endroit pour cibler du monde. En tout cas, ce que je porterai au nom de la majorité, c'est cette idée que si on doit communiquer (et la question de la communication a été au centre des ateliers), cela doit être fait en bonne intelligence avec les puciers. Même si pour des raisons techniques il n'est pas possible de leur donner les moyens en direct de gérer cette communication, je pense que cela doit être vraiment travaillé avec eux.

Mme GUHL

Je voudrais répondre aux questions qui ont été posées. Cet avenant est un avenant de prolongation de la convention signée il y a 4 ans. Cette convention prévoyait la tenue du marché aux puces là où il est actuellement, mais un article précisait qu'un projet de réaménagement de la porte de Montreuil était en cours, que donc il était possible à la Ville de demander le déplacement du marché aux puces à un moment donné, et que cela faisait partie du droit que lui conférait cet article. Cela veut dire que la signature de cet avenant permet au marché aux puces de rester là où il est, et si jamais il doit être déplacé dans l'année en cours, il pourra l'être, puisque cela ne fait que courir un an de plus cette convention qui le prévoyait déjà. Mais il aurait été bien plus intelligent ou en tout cas normal, de refaire une DSP qui reprenne les nouvelles caractéristiques du marché aux puces, celles que nous connaissons actuellement, avec le nombre de commerçants, et de la refaire courir pour 5 ans, avec les mêmes articles qui peuvent qui prévoient le déplacement en cas de travaux.

M. PLIEZ

Carine EKON a évoqué un squat sur le terrain destiné aux puces provisoires ; c'est le tribunal qui se prononcera sur un départ ou pas de ce squat, et une condition que nous avons mise, c'est que cette évacuation devait être faite avec des propositions d'hébergement à l'ensemble des personnes qui sont sur ce territoire. Ce sont des choses qui se discutent, mais de fait cela va nous faire perdre du temps. Dans les faits, la DSP devra être remise en jeu à un moment donné, puisqu'une année ne suffit pas à couvrir toute la période d'accueil des puces provisoires. Mais merci de ces précisions.

Si les choses vous semblent un peu moins floues, nous pouvons peut-être voter. Je crois que nous aurons l'occasion d'ici la semaine prochaine de poser un certain nombre de questions ; en tout cas j'en poserai de mon côté.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DAE 113 : Avenant et subvention (180.000 euros) pour L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi (LA PILE) (19^{ème}). Mme Carine EKON rapporteure.

Mme EKON

Je voulais prendre prétexte de cette délibération pour vous parler de LA PILE dans un contexte un peu plus spécifique, qui est celui de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » pour laquelle LA PILE a été créée.

Cette délibération vise à attribuer une subvention de fonctionnement de 180 000 € à LA PILE, l'Accélérateur parisien d'innovation locale pour l'emploi, pour l'année 2022, dont le cadre est fixé par une convention pluriannuelle d'objectifs avec la ville de Paris. Cet accélérateur a été créé pour apporter un soutien opérationnel à l'essaimage de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » sur le territoire parisien. Cette création a vocation à répondre à l'exigence de l'association ETCLD (Expérimentation territoriale pour la lutte contre le chômage de longue durée), de recruter des ressources humaines dédiées à temps plein pour assurer le suivi des comités locaux pour l'emploi des arrondissements parisiens concernés par l'expérimentation, et *de facto* de sécuriser les futures candidatures, dont bien évidemment celle du 20^e arrondissement, qui connaît lui aussi des enjeux colossaux liés à l'emploi, puisque nous avons choisi un quartier qui représente à lui seul 20 % des chômeurs sur l'arrondissement. A court terme, ce sont deux personnes à temps plein qui vont intégrer LA PILE d'ici la fin de l'année, pour assurer l'animation territoriale des comités locaux pour l'emploi, notamment dans le 18^e et le 19^e, et pour préfigurer également le développement des entreprises à but d'emploi qui verront le jour en 2024. Il faut savoir que deux autres recrutements vont être lancés d'ici la fin de l'année, dont un qui sera consacré entièrement au 20^e arrondissement et le second au 17^e arrondissement, qui est dans la phase de préparation de sa candidature. LA PILE a été, et continue d'être pour nous, 20^e arrondissement, un acteur essentiel et un appui précieux de notre candidature, que nous avons déposée très récemment, puisque le dépôt a eu lieu le 30 septembre dernier. Le 20^e s'est engagé dans ce projet avec la volonté de repenser les liens de solidarité qui nous permettent de faire société ensemble, de valoriser les initiatives qui permettent de donner des perspectives individuelles et collectives à chacune et à chacun, là où l'économie et les

politiques de l'emploi traditionnel ont échoué. C'est là aussi toute la force de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

Pour faire progresser l'emploi de notre arrondissement, nous tablons sur deux axes :

- Le premier est la création de deux entreprises à but d'emploi, l'une déjà créée, La Compagnie du 20^e, dont le maire vous a parlé lors de précédents conseils, et qui nous permettra d'absorber 90 emplois à travers plusieurs activités, dont notamment un espace familles, une conciergerie seniors, un tiers-lieu solidaire et multiculturel, La Maison du 20^e, pour laquelle je remercie Claire GOFFAUX, qui a été vraiment d'une aide précieuse pour la mise en œuvre de ce projet qui aura vocation à valoriser l'artisanat local mais également le patrimoine du 20^e arrondissement, toujours en collaboration avec les acteurs du territoire, à savoir les artisans mais aussi l'office du tourisme et le Père Lachaise. La seconde entreprise à but d'emploi verra le jour en 2024 ; elle sera exclusivement dédiée à la transformation alimentaire, à travers une légumerie-conserverie qui permettra là aussi d'absorber 90 emplois. Néanmoins ces deux entreprises à but d'emploi ne nous permettront pas d'atteindre l'exhaustivité qui est l'un des critères exigés par l'expérimentation « Territoires zéro chômeur », d'où l'intérêt d'un deuxième axe ;

- Ce deuxième axe consistera à organiser la coopération entre les partenaires de l'emploi du territoire pour faciliter l'accès aux opportunités d'emploi et aux formations disponibles. C'est précisément pour atteindre cet objectif d'exhaustivité que LA PILE sera d'une grande aide pour la réussite de notre expérimentation quand nous serons habilités.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement cette délibération, et à l'unanimité si possible. Merci.

M. PLIEZ

C'est évidemment une demande ; vous êtes libres de vos votes. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**DDCT 103 : Actualisation de la Charte du Budget Participatif.
Mme Annie GAFFORELLI rapporteure.**

M. PLIEZ

La parole est à Antoine ALIBERT ; la rapporteure est Annie GAFFORELLI.

M. ALIBERT

Monsieur le Maire, chers collègues, juste une explication de vote et un satisfecit. Bien entendu le Groupe des Écologistes votera pour cette délibération rapportée par Anne GAFFORELLI. Nous avons toujours soutenu ce dispositif dont nous nous réjouissons de l'existence et dont les modalités sont révisées de façon assez périodique. C'était déjà le cas en février 2021, c'est à nouveau le cas ce soir.

Parmi les pistes -mais je pense que Madame GAFFORELLI les présentera- nous retiendrons le fait de renforcer le dispositif en simplifiant les règles, à la fois pour qu'il soit plus étalé dans le temps, ce qui permettra une meilleure participation des citoyens sur une temporalité plus longue, et du coup la capacité pour les services de mieux le gérer « en back-office », d'être plus transparent et d'être plus proportionnel au poids de chaque arrondissement pour l'attribution des budgets. Ce sont les éléments sur lesquels nous sommes satisfaits des évolutions, mais nous pensons que la Ville de Paris, et notre arrondissement en particulier, ont souvent été très moteurs sur les dispositifs participatifs et de participation citoyenne. Cette prise de parole et ce vote positif sont un encouragement pour que nous allions plus loin et que nous soyons un peu plus moteur à l'avenir, et ce sur deux aspects qui nous semblent fondamentaux pour la continuité de ce dispositif : le premier serait d'abord de sortir de la logique de l'enveloppe attribuée et d'aller vraiment sur un dispositif de budget participatif sur le budget de la Ville, une participation des citoyens sur le budget de la Ville en tant que tel et pas via des enveloppes. Certaines grandes collectivités ont initié ce mouvement, et nous pensons que c'est le moment de le faire à Paris, d'autant plus puisqu'il y a eu des annonces d'augmentation de la fiscalité locale ; nous pensons que ce genre de dispositif où les citoyens contribuent sur le budget de la Ville et

pas uniquement sur des enveloppes, contribue peut-être à lutter contre l'érosion du consentement à l'impôt et à l'améliorer, en permettant vraiment d'avoir un choix sur comment contribuer aux affectations des ressources auxquelles ils contribuent dans le budget commun. Le deuxième axe sur lequel nous proposons d'avancer et d'être encore plus innovants, c'est d'être meilleurs sur la confiance que nous donnons aux habitants et aux habitantes, et de mieux les associer qu'il ne l'est fait aujourd'hui, dans le portage des projets, une fois qu'ils ont été déposés, pendant le traitement avec les services, mais aussi dans la continuité pour les porter quand ils sortent de terre, qu'ils soient mieux associés et pas juste informés.

Nous voterons avec plaisir cette délibération mais nous pensons qu'il faut que nous soyons moteurs de futures évolutions sur ce budget participatif.

M. PLIEZ

Avant qu'Annie GAFFORELLI ne vous réponde, je donne la parole à Laurent SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Nous aussi nous réjouissons du travail qui a été fait sur le Budget Participatif, qui est une manière d'ouvrir et d'élargir la question démocratique au-delà de la seule question de la représentation délégataire. Nous nous réjouissons aussi de la volonté de faire évoluer et d'améliorer le fonctionnement de ce budget, notamment la possibilité de pouvoir déposer des idées tout au long de l'année, ce qui permet certainement d'éviter l'embouteillage sur une période très limitée et de faciliter probablement la gestion par les services de la Ville, mais aussi de permettre aux habitants de travailler toute l'année, et pas simplement sur un laps de temps extrêmement court. Il y a effectivement des axes de travail auxquels nous sommes nous-mêmes en train de réfléchir, mais nous sommes conscients que ce ne sont pas forcément des pistes qui sont faciles à mettre en œuvre. Je reprendrai effectivement l'axe de travail sur la l'association. La vraie question, c'est comment arriver à mieux associer encore que maintenant les habitants dans tout le processus, c'est à dire dans l'élaboration des projets, mais aussi faire en sorte qu'il y ait à un moment ou à un autre -mais je conçois bien que c'est compliqué- une délibération ; en effet, la caractéristique de la démocratie, ce n'est pas simplement que chacun dans son coin essaye de porter son idée à laquelle il tient tant, quelle que soit la beauté de l'idée en question, mais qu'on puisse confronter les différentes idées entre voisins, entre collègues, dans un quartier, pour voir un peu comment on peut arriver à dégager des priorités. C'est ce que nous faisons dans ce Conseil d'arrondissement, c'est ce que nous avons fait à l'Assemblée Nationale, et c'est ce que peuvent faire les habitants, d'une certaine manière, dans les conseils de quartier ; c'est ce qui pourrait être fait, et imaginé, peut-être, dans le cadre d'un Budget Participatif. Sans aller jusqu'à rêver d'un Porto Alegre à Paris, je pense qu'il ne faut pas nous empêcher de garder nos utopies. Un petit point m'interroge, c'est la question de ce que deviennent les projets et l'engagement que doivent tenir les porteurs de projets pour accepter que la Ville de Paris réutilise leurs idées. Il y a eu un certain nombre de tensions sur certains projets qui ont été repris par la Ville de Paris, pas dans l'esprit que voulaient les porteurs de projets d'origine, et je me demande si on ne pourrait pas imaginer que les habitants puissent à un moment donné poser leur veto s'ils pensent que la Ville de Paris dénature leur projet.

Ce sont des pistes de réflexion, et pas forcément des affirmations que nous portons au débat, mais en tout cas nous voterons, et nous remercions Annie GAFFORELLI et toutes celles et ceux qui ont travaillé sur cette belle charte. Merci.

Mme GAFFORELLI

Effectivement la Ville de Paris a engagé la révision de la charte et de son Budget Participatif afin de répondre à l'engagement pris devant le Conseil de Paris de réaliser un bilan d'étape à deux ans, à la suite de l'adoption de la charte du Budget Participatif en 2021. Cette révision a également permis non seulement de conforter des points positifs de la réforme en 2021 (le jugement majoritaire, les choix de répartition d'arrondissements), mais également de proposer des axes d'amélioration à la suite des retours des habitants, des associations, des maires et des élus d'arrondissement de la Ville de Paris : phénomènes de regroupement excessifs, manque de lisibilité de certains critères de recevabilité. Le résultat est que cette charte, en particulier autour des engagements pris par la Ville, des objectifs et

d'une nouvelle méthode, comprend des modifications relativement significatives pour le fonctionnement du Budget Participatif parisien :

- La possibilité donnée aux Parisiens de déposer des projets tout au long de l'année sur la nouvelle plateforme « Décider pour Paris », avec toutefois des dates butoirs pour un passage au vote sur l'année en cours ;
- La fin du principe d'un nombre fixe de projets lauréats par arrondissement avec le passage vers un principe d'enveloppe par arrondissement, décidé en fonction du nombre d'habitants sur l'arrondissement ;
- La mise en place de commissions publiques ;
- Le suivi des projets lauréats pour plus de transparence auprès des habitants.

Nous, sur le 20^e arrondissement, comme nous l'avons engagé depuis le début, nous continuerons à cibler les structures et les associations mandatées par la Ville pour accompagner les projets dans les quartiers populaires, afin de mener des actions de terrain et les démarches « d'aller vers » en faveur de ces territoires. Je rappelle que cette année nous avons particulièrement insisté sur notre présence dans les quartiers populaires en nous appuyant sur les structures jeunesse, les centres sociaux, les foyers de travailleurs migrants ; cela a contribué à l'augmentation de la participation au Budget Participatif.

Cet outil qu'est le BP vient renforcer la dynamique que nous avons engagée depuis le début de la mandature dans le 20^e, pour renforcer ce pouvoir d'agir des citoyens. Nous avons aussi la volonté de faire de la participation de toutes et tous une priorité, de coconstruire des projets pour mettre l'accent sur la dimension collective du processus. Effectivement nous avons organisé avec les services et la mission BP le suivi des projets lauréats des années antérieures ; nous faisons un réel suivi avec les porteurs de projets. C'est vrai que nous contribuons à cette ambition d'associer les habitants de la genèse du projet jusqu'à la réalisation et la sortie de terre du projet, et que nous essayons de veiller au bon respect de tout cela. Effectivement cela peut encore être amélioré, mais je trouve que cette charte doit être votée. Je vous invite donc à voter pour cette délibération et je vous en remercie.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à passer au vote.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

**DVD 92 : Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses.
M. Vincent GOULIN rapporteur.**

M. GOULIN

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. À l'instar de l'ensemble des Français, les habitants du 20^e arrondissement sont confrontés à des difficultés économiques et sociales de plus en plus criantes, dont nous connaissons tous et toutes les réalités et les raisons. Face à ce constat sur lequel nous sommes tous interpellés chaque jour, et parfois de manière assez poignante, nous tentons d'y répondre en tant que municipalité, notamment sous l'action de notre collègue Antoine ALIBERT au niveau local.

La présente délibération vous propose deux actions spécifiques en lien avec la délégation que j'ai l'honneur de porter, et en lien avec la politique de mobilité menée au niveau central par David BELLIARD :

- La première action est de procurer une aide au déplacement sous la forme d'une facilitation du stationnement, pour des associations œuvrant dans le secteur de l'aide alimentaire, de la santé et de l'accès au droit. Sur l'ensemble de Paris la délibération propose d'octroyer cette gratuité à plus de 150 véhicules utilisés par des associations de solidarité proposant des actions répondant à des besoins de première nécessité. On peut citer parmi ces associations pardon le Samu social, que chacun d'entre nous connaît, le Secours populaire, le Bus des femmes ou l'excellente association Basiliade venant en aide aux personnes atteintes du VIH ;
- La deuxième action mentionnée par cette délibération propose une gratuité temporaire. En plus de cette gratuité temporaire, cette seconde modalité de la délibération propose de faciliter l'accès à des véhicules thermiques non polluants, pour ces mêmes associations qui ont des actions d'aide

alimentaire et de distribution d'aide alimentaire à travers Paris. En ce qui concerne le 20^e, trois associations sont concernées ; une association locale et deux associations œuvrant pour l'ensemble du territoire parisien, à savoir le Secours populaire, pour la somme de 37 000 €, le Bus des femmes 90 000 et le Samu social pour 75 940 €.

Sur la base de ces considérants et de ces raisons, je vous appelle à voter cette délibération. Merci.

M. PLIEZ

Pas de remarque. Nous pouvons voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2022 DSOL 101 : Subventions (158.900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques. Mme Alexandra JARDIN rapporteure.

Mme JARDIN

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaitais profiter de cette délibération qui porte sur les subventions qui vont être attribuées dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers, pour mettre en lumière l'action de la Ville de Paris, avec l'ensemble des acteurs concernés, sur la prévention des rixes et la lutte contre les violences entre jeunes.

Cet appel à projets s'inscrit dans la stratégie parisienne de prévention des rixes, dont nous avons pu lancer l'acte 2 en mairie du 20^e il y a quelques semaines, mais il s'inscrit aussi dans le cadre de notre contrat de prévention et de sécurité que nous sommes actuellement en train d'actualiser et de renforcer avec de tout nouveaux objectifs. Je tiens d'ailleurs à remercier Léa ROCAFULL et Elsa MORINET pour leur très beau travail sur ce contrat de prévention, que j'aurai l'occasion de vous présenter lors d'un futur Conseil d'arrondissement.

Ce contrat de prévention et de sécurité prévoit notamment une fiche action sur l'ensemble des mesures que nous menons dans le cadre du 20^e pour prévenir les rixes entre jeunes. Vous connaissez déjà de nombreux dispositifs, notamment :

- La CENOMED, que nous menons avec les chefs d'établissement et les services sociaux ;
- Les dispositifs d'Alerte rixes, qui nous permet, quand les acteurs du terrain nous signalent des suspicions de rixe, d'agir très concrètement et très directement pour les stopper ;
- Les cellules de veille et de prévention des risques.

Cet appel à projets concerne un montant plus élevé encore que l'année dernière : près de 208 000 €. Il a pour objectif de financer des actions de prévention sur l'espace public, mais aussi, parce que c'est important, sur les réseaux sociaux. On voit de plus en plus des démarrages de rixe qui naissent sur les réseaux sociaux. Cela fait donc partie des axes forts de cet appel à projets. Nous essayons aussi dans le cadre de cet appel à projets de subventionner des actions qui ont pour public-cible les jeunes, mais aussi l'ensemble de leur famille.

Concrètement, des structures vont agir sur tout Paris pour 63 000 €, et des associations inter-quartiers qui vont toucher le 20^e, pour 7 500 €. Pour le 20^e arrondissement, ce sont plus de 12 000 € qui vont être versés à des structures que vous connaissez tous : La 20^e Chaise, Archipélia, Global All Stars, Les Médiateurs et médiatrices du 20^e, Paris Lady Basket. Il y aura un axe à la fois sur des actions de terrain et des actions autour du sport.

Je souhaitais à l'occasion de cette délibération remercier ces structures mais aussi l'ensemble des associations et des acteurs qui nous permettent tous ensemble de prévenir les rixes et d'agir au mieux pour lutter contre la violence entre jeunes dans nos quartiers.

M. PLIEZ

Merci. S'il n'y a pas de remarques, je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je vous invite maintenant à vous prononcer sur l'ensemble des délibérations qui n'ont pas fait l'objet de débats.

2022 DASCO 110 : Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles. M. Éric PLIEZ rapporteur.

2022 DCPA 21 : Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les équipements publics adoptées entre 2015 et 2022 (Communication sans vote). M. Éric PLIEZ rapporteur.

2022 DDCT 64 : Subventions (54.000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 16 associations. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.

2022 DSOL 106 : Schéma seniors parisiens 2022-2026. M. Hamidou SAMAKE rapporteur.

2022 DDCT 52 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (75.501 euros) à 34 associations pour le financement de 37 projets dans les quartiers populaires (3^{ème} enveloppe). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 90 : Subventions (110.000 euros) à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 91 : Financement de 51 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 195.441 euros à 44 associations). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 96 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement de 90.464 euros pour 9 projets associatifs. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 97 : Subventions (20.000 euros) à 3 associations dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation et à la découverte des métiers en faveur des collégiens scolarisés en quartiers prioritaires, dans le cadre de la Mission Promesse républicaine. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 98 : Subventions de fonctionnement (45.600 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DLH 220 Réalisation, 33 rue Piat (20^e) d'un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées comportant 82 logements par L'Habitation Confortable - Subvention (571.350 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2022 DLH 252 : Réalisation, 12-14 rue Olivier Métra (20^e) d'un programme de rénovation de 68 logements sociaux par HSF - Habitat Social Français - Subvention (1.079.205 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2022 DLH 299 : Réalisation, 31 rue Pelleport (20^e) d'un programme de rénovation de 19 logements par HSF - Habitat Social Français - Subvention (95.046 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2022 DSOL 104 : Subventions de fonctionnement (149.462,00 euros) et subventions d'investissement (153.987,00 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. Conventions. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2022 DSOL 113 : Subventions (1.024.824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes Sans-abri à Paris. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2022 DASCO 72 : Collèges publics parisiens - Subventions pour travaux (89.872 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DFPE-DASCO 148 Subventions (163.650 euros) à vingt associations avec convention pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et

collèges situés dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DFPE 154 : Subvention (13.414 euros) et conventions d'investissement avec l'association Crescendo (11^e) pour des travaux de rénovation dans deux structures multi-accueil du 15^e et du 20^e. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DLH 144 : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 1^{ère} concession avec la SOREQA et avenant n°16. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2022 DLH 258 : Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2022 DAE 57 : Conventions et subventions (551.400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2022 DAE 194 : Budget Participatif – Subventions (130.000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2022 DEVE 88 : Subventions (67.280 euros) à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2022 DEVE 89 : Subventions (270.611 euros en investissement) accordées aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2022 DEVE 93 : Subvention de fonctionnement (10.000 euros) attribuée à la SCIC Paysan Urbain Grand Paris pour ses actions en matière d'agriculture et d'alimentation durable. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2022 DGRI 54 : Signature d'un avenant modificatif à la convention entre la Ville de Paris et l'association Handicap International pour la réalisation d'une Fresque murale en hommage au civil inconnu dans le 20^e. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2022 DSOL 126 : Subventions (6.300 euros) à 3 associations pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2022 DVD 131 : Plan Vélo 2021–2026 – Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Ile-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables. M. Vincent GOULIN rapporteur.

2022 DEVE 82 : Conventions pluriannuelles avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (du 12^e au 20^e) et d'équipements sportif du 13^e. M. Sylvain INDJIC rapporteur.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

M. PLIEZ

Nous allons maintenant passer à l'examen des vœux. Je vous invite à user d'un temps de parole raisonnable, en privilégiant si possible les prises de parole courtes et efficaces.

La présentation d'un projet de vœu par un membre du Conseil ne peut excéder 3 minutes ; les interventions des autres membres sur un projet de vœu ne peuvent excéder 2 minutes. Mon horloge

est derrière moi, elle va être très vigilante. Les membres disposent du droit de présenter des amendements aux projets de vœux qui leur sont soumis. La présentation de ces amendements ne peut excéder 2 minutes. Ces amendements seront ensuite diffusés sur les écrans et je prononcerai une suspension de séance de 3 minutes pour que vous puissiez en prendre connaissance si nécessaire.

Nous passons au premier vœu, je ne sais pas qui le présente : Monsieur BAUDRIER et Madame DASPET.

V20-2022-354 : Vœu des groupes communiste et citoyen et Génération.s pour de nouvelles réserves pour logement social et espaces verts et équipements publics à inscrire au Plan Local d'Urbanisme.

M. BAUDRIER

Merci Monsieur le Maire. C'est un vœu commun de nos deux groupes, qui est dans le prolongement du vœu que nous avons présenté lors du dernier Conseil pour proposer des parcelles pour qu'elles soient étudiées par les services de la Ville, pour inscrire de nouvelles réserves pour les objectifs prioritaires apparus dans la concertation sur le PLU :

- Une centaine de réserves pour le logement social pour la quasi-totalité des petits immeubles d'un ou deux étages qui pourraient faire l'objet de rachats par des promoteurs privés, afin de les protéger de la spéculation ;
- Une dizaine de parcelles de réserves pour espaces verts ;
- Plusieurs parcelles de réserves pour équipements publics.

C'est toujours dans la même démarche proactive, parce qu'il nous semble important d'identifier un nombre de réserves encore plus importantes que par le passé, pour pouvoir enclencher un maximum de déclarations d'utilité publique, afin de créer à la fois les logements sociaux, les espaces verts et les équipements publics dont notre arrondissement et Paris ont besoin.

Mme DASPET

Je voudrais ajouter un petit mot pour rassurer certains actuels occupants des parcelles que nous essayons de flécher. Il ne s'agit pas du tout de procédures d'expropriation. C'est simplement dans le cas où ces parcelles ou bâtisses seraient amenées à être vendues. Si ces études retenaient des propositions que nous faisons, certaines choses s'imposeraient aux nouveaux propriétaires promoteurs, et, nous l'espérons plutôt à la Ville ou aux bailleurs sociaux.

Juste un mot sur les espaces verts. Il y a à la fois des espaces verts publics qui sont proposés, notamment en priorité dans des quartiers aujourd'hui les plus faubouriens et les plus denses, mais aussi des espaces verts existants en cœur d'îlot ou en frontière d'alignement sur rue pour les protéger ; ou encore d'autres surfaces que nous avons identifiées, qui sont aujourd'hui imperméables et que nous voudrions voir revenir à la pleine terre. Cela correspondra *a priori* à de nouvelles dénominations dans le prochain PLU, mais nous avons aujourd'hui utilisé le vocabulaire usuel.

Je remercie tous ceux et toutes celles qui nous ont fait des propositions, que ce soient les élus, que ce soient les habitants ou les conseils de quartier. Certains se sont vraiment beaucoup mobilisés, à la fois sur les orientations générales et sur les parcelles. C'est toujours ouvert sur idée.paris.fr ; si les gens ont encore des idées ou veulent nous alerter sur tel ou tel site, en positif ou en négatif, qu'ils n'hésitent pas.

M. PLIEZ

Merci. Antoine ALIBERT, puis Maxime SAUVAGE.

M. ALIBERT

Merci Monsieur le Maire ; une explication de vote du groupe Les Écologistes. Nous ne prendrons pas part au vote pour notre part, pour deux raisons principales. D'abord sur la méthode ; nous l'avions

déjà abordé la dernière fois sur la présentation d'un vœu similaire. Entre le moment où ces adresses nous sont présentées et le Conseil d'arrondissement, nous n'avons pas les moyens de les examiner et de les voter en responsabilité. Par ailleurs il me semble que dans la phase dans laquelle est la révision du PLU, ce n'est pas forcément le rôle qui devrait être le nôtre dans ce Conseil d'arrondissement que de vérifier le fléchage parcelle par parcelle, alors qu'une phase est dédiée à cela plus tard dans la révision du PLU, pour les élus que nous sommes. Ensuite, sur le fond, et cela rejoint la question de la méthode, ce que nous proposent les groupes communistes et Génération.s, c'est, avant même d'avoir eu la discussion politique sur les orientations générales sur le futur plan local d'urbanisme qui se veut bioclimatique, de passer d'ores et déjà à l'application concrète de principes sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, en fléchant l'orientation des parcelles. Or, nous pensons que le moment dans lequel nous sommes, c'est plutôt de débattre de l'échelle macro avant d'aller dans l'application micro des principes de ce futur PLU. Car malgré les nombreuses avancées notables que nous constatons dans l'avant-projet, dont nous nous réjouissons en tant qu'écologistes, et qui illustrent la pertinence de notre vision de l'avenir de l'urbanisme à Paris, il y a encore de nombreuses incohérences concernant les ambitions affichées. J'en citerai quelques-unes et j'espère que nous aurons l'occasion d'en débattre avant de commencer à parler de leur application dans la parcelle ou par parcelle. Pardon ?

Eh bien, je ne les citerai pas. Je pense que nous aurons l'occasion d'avoir un débat, mais quand même très rapidement : nous pensons qu'à l'heure actuelle les OAP thématiques sont contradictoires et qu'elles actent une vision de la Ville où le futur PLU bioclimatique acte le fait que l'on sera plutôt dans l'adaptation au dérèglement plutôt que d'essayer de voter un texte qui nous permettra de continuer à lutter pour l'atténuation de ces effets, et pas simplement traiter les causes, et enfin que des limites acceptables à la sur-densification ne sont pas prises en compte.

M. PLIEZ

Merci. Je rappelle : 3 minutes la présentation, 2 minutes les interventions. Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Je voudrais dire au nom du Groupe PEC Socialiste, Écologiste et Républicain, que nous voterons évidemment ce vœu. Nous soutenons tout à fait, pour reprendre l'expression de Jacques BAUDRIER, cette démarche proactive avec des fléchages sur du logement social ou des espaces verts à développer, à protéger ou à végétaliser. Je m'arrêterai notamment sur une parcelle particulière, celle du 37 rue de la Cour des Noues, qui n'est pas n'importe où ; elle est en plein milieu de ce qui va être la future très belle rue aux écoles, en cours d'aménagement sur une partie de rue de la Cour des Noues, et sur une piétonnisation d'une partie de la place Émile Landrin, qui va vraiment améliorer la qualité de vie dans le quartier. C'est vrai qu'au milieu de ce quartier qui se transforme dans la bonne direction, il y a cette verrière, cette maison abandonnée, murée depuis plusieurs années, et qui interroge beaucoup les riverains et les parents d'élèves, car elle se trouve juste en face de l'école de la Cour des Noues. Je trouve que cette volonté de la flécher pour un futur espace vert est une excellente chose, qui contribuera à améliorer encore la qualité de vie dans le quartier. Cet espace vert donnera sur cette rue aux écoles en cours d'aménagement et qui je crois sera inaugurée au début de l'année 2023. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-355 : Vœu relatif au stationnement vélo sécurisé sur le Cours de Vincennes, déposé par Michel Roger et les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen.

M. ROGER

Ce vœu a pour origine une demande de stationnement sécurisé pour vélos, à proximité des cités scolaires Hélène Boucher et Maurice Ravel. Cette demande a été formalisée en février 2022 par les différentes composantes de ces cités scolaires, élèves, parents, enseignants et administration. Plus

de 2 000 lycéens fréquentent ces deux établissements. À cela il faut ajouter les élèves des classes post-bac et les collégiens. Nous avons un potentiel important de cyclistes.

Répondre à cette demande permet de développer l'usage de ce moyen de transport. Toutes et tous ne seront pas cyclistes mais nous devons lever tous les freins afin que celles et ceux qui veulent se déplacer en vélo le puissent. Se déplacer à Paris en vélo a été facilité par la réalisation des pistes cyclables. Ces équipements renforcent la sécurité des cyclistes. Ces pistes cyclables passent à proximité des lycées Maurice Ravel et Hélène Boucher, et permettent un déplacement sécurisé des lycéens. Il faut aller jusqu'au bout de la démarche et assurer la sécurité du vélo après avoir pris en compte la sécurité des cyclistes. Fournir cette possibilité de stationnement sécurisé, c'est aussi une contribution à la lutte contre le réchauffement climatique.

Sur la solution proposée, Véligo-Station, la Région a la double compétence sur les lycées et les transports. On peut très bien imaginer l'implantation d'une session sécurisée à proximité de ces deux établissements. La présence de plusieurs transports en commun est également un élément à prendre en compte : deux lignes de tramway, une ligne de métro et trois lignes de bus. La présence d'un tel équipement permettrait de développer les déplacements intermodaux.

Cette solution est déjà déployée dans Paris, entre autres à Montparnasse et à Rosa Park.

Dernier point : avec ce vœu, nous traitons un besoin exprimé en premier par une jeune génération. Ce sont eux qui feront le monde de demain. Répondre à cette demande c'est aussi renforcer leur vision du monde et renforcer la confiance qu'ils peuvent avoir en nous pour les aider à le construire.

C'est pour ces différentes raisons que je vous invite à voter favorablement ce vœu.

M. PLIEZ

Merci, la parole est à Vincent GOULIN.

M. GOULIN

Merci Monsieur le Maire. Une explication de vote ; le Groupe Écologiste votera pour. Quelques éléments de réponse ; il existe actuellement deux opportunités, à la fois en termes de construction d'abris vélo et également d'installations de vélo stations. Or le cabinet de David BELLARD, avec qui j'ai pris l'angle sur cette question, me précise que les deux possibilités sont actuellement étudiées par les services de la Ville. Plusieurs opérateurs ont proposé des solutions notamment la SNCF et la RATP, mais celles-ci doivent d'abord passer en validation au sein de la CREP, la Commission de Régulation de l'Espace Public, afin d'arrêter un choix définitif sur le modèle qui pourrait être posé à terme sur l'espace public. Il existe deux difficultés majeures : la première d'entre elles, c'est le manque de place sur l'espace public puisqu'il faut qu'il y ait un certain espace de disponible pour pouvoir installer ces vélos-stations ou ces abris vélos. La deuxième difficulté, c'est l'entretien ; en effet, cela coûte relativement cher, surtout si ces stations sont sécurisées. Nous réfléchissons actuellement à l'installation de vélo-stations qui seraient surveillés avec des caméras de vidéosurveillance. Le projet n'est pas encore tout à fait abouti mais évidemment nous le souhaitons ardemment, et cela fait partie, d'ailleurs, du Plan vélo 2, qui prévoit des places réservées aux vélos, sécurisées au sein de l'espace public parisien. Donc nous voterons pour.

M. PLIEZ

Merci de ces précisions. Oui ? Vous pouvez encore y aller, nous ne sommes pas passés au vote.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Notre groupe votera également pour ce vœu. La demande est légitime. En effet c'est un axe de transport très fréquenté. L'intermodalité a été citée : vélos, bus, tramway, métro, RER pas loin. C'est un espace très dense en termes de mobilité, c'est une porte de Paris importante, située à côté d'établissements scolaires. On se doit donc en effet de répondre à cette demande de sécurité, mais c'est aussi une demande utile, et notamment en ce qui concerne les jeunes du 20^e arrondissement. Beaucoup a déjà été fait au sein des équipements jeunesse par des associations pour accompagner

l'apprentissage du vélo. On ne peut que soutenir cette demande qui montre que Paris a lancé une politique de vélo ambitieuse, que mon collègue Vincent GOULIN porte dans le 20^e arrondissement, mais maintenant nous sommes presque dépassés puisque ce sont les habitants eux-mêmes qui nous demandent de continuer. Soutenons ce vœu pleinement ; je me réjouis que des solutions soient en train d'être étudiées, et j'espère qu'elles pourront aboutir pour les jeunes des établissements scolaires. Notre groupe votera pour.

M. PLIEZ

Je ne vois pas d'autre main. Nous pouvons maintenant procéder au vote.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-356 : Vœu relatif au paiement des séjours d'action collégiens, déposé par Anne Baudonne et les élu-e-s du Groupe communiste.

M. PLIEZ

Ce vœu est déposé par Anne BAUDONNE et les élus du groupe communiste ; il fait l'objet d'un amendement qui est sur vos tables. Si quelqu'un souhaite prendre le temps d'examiner l'amendement vous avez droit à 3 minutes maximum pour l'examiner. Je décrète 3 minutes, comme le règlement l'impose.

Suspension de séance.

M. PLIEZ

Je laisse maintenant Anne BAUDONNE nous présenter le vœu amendé.

Mme BAUDONNE

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu relatif au paiement des séjours d'action collégiens mettra peut-être en lumière un dispositif qui est depuis quelques années en place dans les collèges, qui permet une aide aux devoirs, une écoute également, puisque des locaux spécifiques permettent des échanges plus intimes de certains des collégiens qui le souhaitent, des propositions de sorties culturelles et sportives, et de séjours. C'est sur ce point que j'insiste, car il concerne les familles les plus défavorisées, les plus en difficulté et qui ont été identifiées par les équipes éducatives. Dans le cadre du tout numérique, que je regrette parfois, il a été depuis février 2022 demandé à ce que les familles règlent ces séjours par carte bancaire. Or, les familles les plus démunies n'ont pas toujours de carte bancaire, ou en tout cas n'ont pas le logiciel qui permet de valider les paiements en ligne par téléphone ; c'est le problème essentiel. Certes cela ne concerne énormément de familles puisque on m'a informée que 82 % des familles sur le 20^e payaient par ce mode. Néanmoins il en reste 18 %, et je pense qu'il est important que nous nous adressions à tous les administrés, à toutes les familles, y compris les plus démunies. C'est là la raison pour laquelle des propositions de paiement par timbre fiscal avaient été faites ; visiblement cela pose quelques problèmes techniques. Un amendement, que vous avez pu lire, est proposé pour élargir les possibilités de paiement, mais en tout cas une solution doit être trouvée pour toutes les familles de notre arrondissement. Merci.

M. PLIEZ

S'il n'y a pas d'interventions, je vous propose de voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Vœu relatif à la fermeture du lycée professionnel Charles-de-Gaulle dans le 20^{ème} arrondissement, proposé par Anne Baudonne et les élu.e.s du Groupe Communiste et Citoyens.

Vœu présenté par les élu.e.s du groupe Génération.s, relatif au projet de fermeture totale ou partielle de sept lycées parisiens, par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris.

Vœu de l'ensemble des Écologistes 20^e concernant la réforme annoncée de la voie professionnelle par le Gouvernement, la restructuration sans précédent des lycées parisiens et de la répartition des formations professionnelles initiales à Paris annoncée par la Région Ile-de-France, et leur impact dans le 20^e arrondissement.

Vœu contre la réforme de l'enseignement professionnel et la fermeture de 7 lycées à Paris, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel, du groupe France insoumise 20^e.

V20-2022-357 : Vœu de l'Exécutif sur proposition des groupes Générations, Communiste et Citoyen et des Écologistes, relatif au projet de fermeture totale ou partielle de sept lycées parisiens par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris.

M. PLIEZ

Nous allons maintenant passer à l'examen d'une série de vœux relatifs à un sujet grave, la fermeture totale ou partielle de 7 lycées parisiens, dont un lycée dans le 20^e. A l'issue de la préparation de cette réunion, il a été décidé d'un vœu de l'exécutif. Nous allons commencer par présenter ce vœu de l'exécutif. C'est Anne BAUDONNE qui va le présenter. Ensuite je laisserai le choix aux groupes de présenter leur vœu initial s'ils le souhaitent et décider ensuite s'ils le retirent.

Mme BAUDONNE

Je vous présente ce vœu qui est sur proposition du groupe Génération.s et communistes et citoyens, et qui devient donc un vœu de l'exécutif. Il concerne la fermeture de 7 lycées parisiens très récemment annoncée. Il a failli être un vœu d'urgence puisque l'annonce a été faite dans un calendrier très contraint, voire précipité. Pardon ? Et du groupe Ecologiste ? Je ne savais pas. C'est une très bonne nouvelle. Je m'en réjouis. En tout cas, cette annonce qui a été faite dans un calendrier très contraint, à savoir 4 jours avant les vacances d'automne et un peu dans la précipitation a stupéfait tout le monde. L'enseignement professionnel forme après le collège 650 000 élèves, soit près d'un tiers de notre jeunesse, dans le 20^e y compris. Cet enseignement permet à de nombreux jeunes de préparer des bacs et des BTS indispensables à notre société. Mais en septembre une nouvelle réforme est annoncée alors même que l'enseignement professionnel a déjà subi une réforme en 2019. L'ensemble des organisations syndicales dénonce cette réforme et, je cite la nomme comme « la plus brutale jamais orchestrée contre le système éducatif ». Effectivement cette réforme soumet l'organisation de l'enseignement professionnel public aux seuls besoins des entreprises, annonce une diminution drastique des enseignements généraux, un assujettissement des choix des filières par les élèves aux besoins des régions et des entreprises et donc une rupture d'égalité de l'enseignement sur tout le territoire, comme il est prôné dans le Code de l'éducation. Depuis le 18 octobre, la Région Île-de-France voudrait associer cette réforme à une réorganisation complète des établissements parisiens qui accueillent ces formations. Au mépris des équipes pédagogiques et des organisations syndicales concernées qui n'ont jamais été associées ni prévenues, il a été annoncé 4 jours avant ces vacances d'automne la fermeture de ces établissements, notamment du lycée Charles de Gaulle dans le 20^e arrondissement. Pour information, ce lycée prépare aux métiers du tertiaire, bac d'assistance à la gestion des organisations et de leurs activités, bac gestion administration, et des formations post-bac qui permettent de poursuivre dans des BTS banque, assurance, profession immobilière, toutes de première importance dans notre société. En moins de 8 mois il faudrait que les équipes pédagogiques et administratives de cet établissement organisent un déménagement matériel et une réorganisation totale sur deux sites différents dans le 20^e : le lycée Martin Nadeau et le lycée Dorian. Il est inconcevable d'imaginer que ce déménagement puisse se faire dans de bonnes conditions. A cela on peut ajouter l'anxiété dans laquelle cette annonce abrupte met, une fois de plus, les jeunes lycéennes et lycéens dans ces filières, après deux années de Covid qui n'ont pas favorisé leur parcours scolaire. Par ailleurs, l'implantation de Charles de Gaulle au lycée Dorian serait soumise à la fermeture de la

filière générale du lycée Dorian, qui perdrait son caractère polyvalent et diminuerait ainsi également l'offre de 5 lycées à 4 lycées pour les futurs lycéens du 20^e arrondissement.

Pour toutes ces raisons nous émettons le vœu que la Ville de Paris demande à la Région Île-de-France

- De renoncer à ce projet de fermeture des lycées professionnels pour la rentrée 2023-2024 ;
- D'engager des concertations avec la communauté éducative et les organisations syndicales pour améliorer les formations et l'orientation des élèves ;
- D'engager les moyens nécessaires à la rénovation et à l'entretien des lycées.

Pour finir, le lycée Charles de Gaulle est en très bon état, donc l'argument de la vétusté n'est pas non plus un bon argument. Je vous remercie.

M. PLIEZ

La parole est à Monsieur EPARA EPARA.

M. EPARA EPARA

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, une explication de vote pour soutenir le vœu de l'exécutif, et rejeter cette réforme. Le Président de la République persiste à vouloir imposer à la communauté éducative et aux organisations syndicales sa réforme du lycée professionnel, qui est bien sûr calquée sur le modèle de l'apprentissage. C'est un révélateur que la méthode ne change pas, car il n'y a aucun bilan de la réforme précédente, aucune concertation en amont de cette annonce brutale aux conséquences lourdes : fermeture de formations, carte de formation réduite aux débouchés locaux, restriction des possibilités d'orientation des élèves, nouveau plan de reconversion des professeurs de lycée professionnel. L'enseignement général ne concernerait plus que ce que le Président de la République appelle les disciplines fondamentales : maths, français. Quid des autres disciplines ?

Sous couvert d'autonomie renforcée pour les établissements il annonce des expérimentations locales. La réorganisation du temps scolaire, l'augmentation de la dérégulation des périodes de formation en milieu professionnel pulvérisent le cadre national, garant de l'égalité entre les élèves. De plus, le recrutement des professeurs associés issus du monde professionnel et le transfert de l'enseignement professionnel, préfigurent un plan social. Or, l'intérêt général oblige à ce que chaque jeune, quel que soit le lieu géographique de son lycée professionnel trouve la formation de son choix. Cette réforme est donc à l'opposé de nos ambitions. C'est pourquoi le groupe PEC votera pour ce vœu, dont les considérants et les attendus rejettent cette réforme en bloc. Je vous remercie.

M. PLIEZ

J'ai une demande de parole de Nathalie MAQUOI, de Virginie DASPET et de Laurent SOREL, mais Anne BAUDONNE voulait préciser quelque chose.

Mme BAUDONNE

Excusez-moi, je n'ai pas pris la dernière version du vœu et donc je tiens à rajouter que les propositions contiennent une phrase que je n'ai pas indiquée : « Le Conseil d'arrondissement du 20^e s'oppose clairement aux orientations de la réforme nationale de l'enseignement professionnel annoncée par le Président de la République ».

M. PLIEZ

Nous continuons le tour de table. Nathalie MAQUOI.

Mme MAQUOI

Merci. Les écologistes sont signataires et voteront ce vœu. Certes, le vœu de l'exécutif est en dessous de ce que nous disions, mais je crois que la situation sur les lycées professionnels est suffisamment terrible pour que nous ne soyons pas rassemblés sur cette question. Je me retrouve exactement dans les aspects de réforme nationale. Nous serons par contre plus vigilants sur la

formulation du vœu qui sera déposé au Conseil de Paris, sur la question de la fermeture des lycées, parce que je crois que c'est là que nous sommes attendus à l'extérieur ; sur une position extrêmement claire sur ce qui est en train de se passer pour les enfants des familles populaires qui fréquentent les lycées professionnels à Paris.

Mme DASPET

Je vais être extrêmement rapide. Je pense que nous pouvons nous auto féliciter et nous sentir tous rassemblés autour de ce débat. D'ailleurs tous les groupes de la majorité, et plus largement de la gauche de cet arrondissement, se sont emparés de cette question, un peu dans l'urgence, chacun déposant son vœu de groupe du fait des délais de conseils d'arrondissement. Je pense que c'est le bon sens ce soir de se réunir autour d'un vœu de l'exécutif même s'il y manque des choses. Je crains malheureusement que nous ne soyons amenés à réaborder ce débat dans les mois et les années à venir, parce que les nouvelles ne sont pas très bonnes. Je pense que cela va continuer. Ceux qui sont au Conseil de Paris aurons là-bas un porte-voix beaucoup plus important. Nous retirons notre vœu et nous sommes très satisfaits d'avoir cette position commune, si ce n'est unanime, pour ce Conseil d'arrondissement.

M. SOREL

Nous aussi nous allons retirer notre vœu, nous allons en faire un vœu NUPES. En tout cas c'est une très bonne nouvelle d'arriver à faire corps, parce que nous en avons besoin face à l'Etat et face à la Région. Nous ne sommes pas dupes, évidemment, des arguments de la Région sur la vétusté des lycées, par exemple. Toutes et tous nous connaissons la réalité et nous savons que le lycée Charles de Gaulle, notamment, n'est pas vétuste. Si certains locaux, effectivement, ne sont pas dans le meilleur état, c'est d'abord de la responsabilité de la Région, qui d'une certaine manière a laissé un certain nombre de locaux se dégrader pour après justifier la fermeture. Evidemment il est important d'être unis face à la Région qui profite de cette réforme pour pouvoir faire derrière des opérations spéculatives. Il y a aussi l'autre argument, l'argument démographique, qui est faux. En effet, on sait bien déjà que plus d'élèves arrivent dans les lycées professionnels ; c'est précisé dans le vœu de l'exécutif. De plus, il y avait à la rentrée, je crois, 100 élèves non affectés. Cela répond à ce faux argument. Un autre élément est à prendre en compte, c'est que la crise de l'enseignement professionnel ne date pas de cette contre-réforme ; il y a eu une réforme précédente en 2018, je crois, qui a fait diminuer énormément l'enseignement les matières générales. Cela montre aussi le mépris dans lequel sont tenus les personnels, les enseignants et les élèves de cette filière, alors que les élèves et les enseignants savent déjà que l'enseignement professionnel est trop souvent considéré comme une voie de garage, une voix imposée. Je prends un cas très personnel de copains et de copines de ma fille qui étaient en troisième l'année dernière, qui se sont retrouvées justement en lycée professionnel, et pas forcément dans les filières choisies. Il faut évidemment refuser cette réforme, mais il faut aussi être conscient que ce que demandent les élèves et les enseignants, c'est de la dignité, et que cet enseignement professionnel soit considéré à égalité avec l'enseignement général. Il ne suffira pas de dire non aux fermetures, il ne suffira pas de dire non à cette réforme, il faut aussi mettre les moyens, il faut aussi redonner de la dignité et souligner l'importance que devrait avoir l'enseignement professionnel.

M. PLIEZ

Merci. Si j'ai bien compris, le Groupe Communiste retire son vœu ; de même, le Groupe Génération.s, et le Groupe France Insoumise. Et je crois que Nathalie MAQUOI, vous souhaitez, pour le groupe écolo, dire quelques mots sur votre vœu initial. Je vous en prie.

Mme MAQUOI

C'était ce que nous avons convenu avec votre directeur de cabinet. Simplement pour donner quelques éléments, peut-être ajouter quelques arguments et des choses qui n'étaient pas forcément pointées dans le vœu de l'exécutif. Je partage sur la réforme nationale ; un argument est avancé aujourd'hui par le gouvernement, qui nous dit que l'apprentissage serait le modèle et que c'est pour ça qu'il faudrait augmenter le nombre de semaines de stages en entreprise ou dans les services publics, mais quand on regarde les enquêtes sur l'insertion des jeunes, ce n'est pas forcément vrai, puisque cela ne marche que si on est embauché par l'entreprise dans laquelle on était en apprentissage.

Sinon les taux d'insertion des lycées professionnels sont même meilleurs, notamment quand le jeune ne va pas dans la formation ou dans le métier où il a fait sa formation ; et ce n'est pas rare, parce que quand on choisit une orientation à 14 ans, parfois on change d'avis et c'est bien normal de ne pas être assigné à résidence.

La vraie raison, c'est économiser 10 000 postes ; et cela se fait sur le dos du service public, où sont scolarisés la majorité des jeunes issus des quartiers populaires, issus des classes populaires, issus des classes moyennes. Cela revient du coup à mettre moins d'argent public sur leur formation entre 15 et 18 ans. Je pense que si on réduisait le nombre d'heures en enseignement général, on aurait tout simplement en lycée général beaucoup plus de bruit qu'aujourd'hui ; là comme ce sont ces jeunes, on ne l'entend pas. C'est aussi pour cela que nous voulions vous proposer que de la mairie du 20^e puisse soutenir les mobilisations quelles qu'elles soient sur cette réforme ; cela peut être, comme on le fait parfois dans certains cas, prêter des salles, cela peut être aussi le fait de donner une caisse de résonance plus forte, et nous espérons vous en convaincre dans les semaines à venir, puisqu'effectivement ce n'est pas terminé.

Peut-être une précision sur la Région : non seulement ce sont 7 lycées qui sont fermés, 6 lycées professionnels en 2023, 2 supplémentaires annoncés en 2024, plus d'autres qui sont dans la visée, avec une nouvelle carte de formations qui n'est pas du tout faite en cohérence avec la voie professionnelle, qui n'emmène pas du tout sur les défis à venir, les nouveaux métiers et la transformation du monde du travail pour faire face aux défis climatiques. Non, c'est simplement une addition, et là aussi cela va augmenter et dégrader les conditions de travail. Un lycée professionnel comme celui de Charles de Gaulle, c'est simplement une équipe enseignante qui pendant des années a noué des liens avec le tissu économique dans le 20^e pour mettre les élèves en stage ; quand on doit faire 10 semaines de stages supplémentaires, on a besoin de ce réseau, et quand il est cassé, quand sont cassés aussi des accompagnements sociaux (on en accompagne beaucoup dans le 20^e arrondissement), on va fragiliser.

Une dernière chose que nous aurions voulu voir figurer : il y aura en même temps la suppression de Défi métiers, qui fait l'orientation, qui fournit des données pour les affectations Affelnet. Dans 6 mois ce sera juste la catastrophe. Nous aurions aimé préciser que nous étions contre ça ; en effet, ce seront des moyens en moins pour l'orientation et l'insertion des jeunes.

M. PLIEZ

Tous les groupes retirant leur vœu, nous allons nous prononcer sur le vœu de l'exécutif. Nous avons bien compris, comme l'a dit Madame DASPET, que l'on reviendra sans doute sur ce sujet. En tout cas à l'issue du Conseil, nous avons prévu d'écrire à la Région, et nous le ferons, même si peut-être les choses sont déjà avancées. Je pense qu'il n'est jamais trop tard pour essayer de continuer le combat. Je pense que ce sujet reviendra au Conseil de Paris.

Après consultation des membres, le vœu de l'Exécutif est adopté.

Les vœux des autres groupes sont retirés.

V20-2022-353 : Vœu au Maire du 20^{ème} arrondissement de Paris déposé par le Conseil de quartier Amandiers-Ménilmontant, relatif à la Charte des Conseils de quartier et à la Charte de la démocratie locale du 20^{ème} arrondissement.

M. PLIEZ

La parole est à Annie GAFFORELLI.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir. Je voulais remercier justement les conseillers de quartier encore présents parmi nous ce soir.

Je voulais vous présenter le vœu déposé par le Conseil de quartier Amandiers-Ménilmontant, qui revient sur les différentes étapes de concertation et de co-construction réalisées depuis le début de la mandature sur les différentes instances de démocratie participative de l'arrondissement et les textes lui les régissent. Les attendus de ce vœu concernent en effet la volonté d'engager une nouvelle concertation sur la charte de la démocratie locale et des conseils de quartier, afin d'aboutir à de nouvelles règles, notamment sur la question de l'Observatoire de la démocratie locale qui serait avalisé fin 2023. Pour rappel, composé de 15 volontaires habitants du 20^e tirés au sort, l'Observatoire sera garant du bon respect de la charte de la démocratie locale ; une de ses prérogatives sera de rendre un travail fourni suite à une lettre de mission à l'initiative du maire sur une thématique précise, afin de toujours perfectionner la façon dont les politiques sont coconstruites avec les habitants. La mairie du 20^e pourra demander à cette instance de lui rendre des propositions sur l'amélioration et l'accessibilité de ces instances à tous les habitants de l'arrondissement, et plus particulièrement à ceux qui sont les plus éloignés. La composition des conseils de quartier présentée dans la charte est une composition type ; la mairie n'avait pas vocation à imposer et à contrôler la composition des conseils de quartier. Toutefois, la charte des conseils de quartier a été pensée pour avoir une plus grande inclusion et une meilleure représentativité des conseillers et des conseillers de quartier.

Lors des rencontres citoyennes, l'engagement avait été pris de revenir sur cette charte et de la coconstruire sur le long terme avec les habitants. Le vœu du conseil de quartier nous donne donc l'occasion de lancer ce travail de retour d'expérience après deux années d'essai. Ce vœu est donc positif et nous encourageons les 7 conseils de quartier à se saisir de ce travail pour nous accompagner dans cette réécriture des règles à fin 2023. Je vous invite à voter positivement pour le vœu du conseil de quartier Amandiers.

M. PLIEZ

Madame TRACHEZ.

Mme TRACHEZ

Merci Monsieur le Maire. Une très rapide explication de vote : nous voterons bien évidemment pour ce vœu et nous sommes ravis que les conseils de quartier se saisissent de cette possibilité qui leur est offerte de porter des vœux, d'autant plus celui-ci démontre la vivacité et le dynamisme des conseils de quartier dans le fait de saisir des règles qui encadrent justement leur propre fonctionnement, et c'est vraiment très intéressant. Peut-être qu'il faudra penser, effectivement, dans cette concertation, à la question de l'interprétation de ces différents documents qui encadrent la participation à la démocratie locale, puisque que vraisemblablement c'est l'application de ces règles qui a posé une difficulté et qui a amené à ce vœu.

M. PLIEZ

Monsieur BUSSY.

M. BUSSY

Merci Monsieur le Maire. Nous sommes bien évidemment favorables à ce vœu du conseil de quartier, sur la méthode, c'est-à-dire sur le fait que le règlement, la charte et les principes de fonctionnement puissent être discutés à la demande d'un conseil de quartier. C'est d'ailleurs grâce à la réforme du règlement de ce Conseil d'arrondissement que cela a été rendu possible ; c'est une très bonne chose. Deuxièmement le fait de se donner du temps ; c'est un vœu qui est ouvert sur la durée et sur le moment d'en rediscuter, ce qui là aussi est à notre avis une bonne chose, puisque concertation et discussion sur une charte nécessitent malgré tout du temps.

M. PLIEZ

Merci. Je ne vois pas de mains se lever. Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-358 : Vœu relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux, en mémoire des victimes de féminicides, déposé par les élu-es du groupe Les Écologistes 20^e.

Mme DJELLALI

Ce vœu relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux en mémoire des victimes de féminicides se veut simple, tant la demande de la reconnaissance de ces féminicides est évidente et un problème national et surtout politique. En effet, cette demande de mise en berne des drapeaux reste à ce jour l'un des symboles d'autorité les plus universellement reconnus, quand on sait qu'il s'agit de crimes qui continuent à se produire en France tous les deux jours, sans aucune véritable mesure du Gouvernement pour y faire face.

Pour rappel, selon l'enquête du cadre de vie et de sécurité, sur la période de 2011 à 2018, 213 000 femmes sont victimes de violences conjugales. En 2021, 129 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint, selon le ministère de l'Intérieur, soit une femme tous les deux jours. C'est une hausse de 20 % du nombre de féminicides ; en un an, cela passe de 106 femmes tuées dans les mêmes circonstances en 2020 à 122 femmes tuées en 2021. Et nous en sommes aujourd'hui à 79 femmes alors que l'année n'est pas encore terminée.

Les écologistes considèrent que le 25 novembre est la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une lutte prioritaire pour la Ville de Paris, qui s'engage au moment des politiques féministes de protection des femmes et des enfants. Ainsi, sur proposition des élus du Groupe écologiste du 20^e arrondissement, nous émettons le vœu que la mairie du 20^e mette en berne les drapeaux des bâtiments municipaux chaque 25 novembre en mémoire des victimes de féminicide.

M. PLIEZ

Madame GARRIGOS.

Mme GARRIGOS

Merci beaucoup pour ce vœu. Effectivement la question des féminicides est une question très grave, cela fait des années que nous battons pour que le gouvernement prenne des mesures réelles et surtout mette les moyens nécessaires pour lutter contre à la fois les violences sexuelles et sexistes et contre les féminicides. Bien sûr nous allons voter pour ce vœu ; il nous semble toutefois que le fait de mettre le drapeau en berne invisibilise les femmes qui ont été assassinées. Je pense que ce serait peut-être utile de considérer d'aller au-delà, et pourquoi pas -c'est une suggestion à discuter- afficher chaque année le nom et l'âge des femmes, et organiser une cérémonie pour lire ces noms. Cela avait été fait juste avant le Covid sur la façade de l'Hôtel de Ville, et c'est vrai que cela aurait la force de rappeler que ce n'est pas uniquement un drapeau en berne, ce n'est pas simplement un chiffre, mais ce sont des femmes, qui avaient une vie. Ce serait vraiment une sensibilisation encore plus forte pour inciter le Gouvernement. Je finirai en disant que bien sûr les symboles sont forts, la mobilisation est aussi très importante ; il va y avoir comme chaque année une manifestation le 25 novembre ; je ne sais pas si elle sera le 25 novembre exactement mais en tous les cas je ne peux qu'appeler chacun et chacune à se rendre à cette manifestation et montrer au gouvernement que nous sommes tous mobilisés pour cette cause. Merci beaucoup.

Mme DJELLALI

Je me permets de reprendre quelques notions sur les moyens. Ce qui est demandé à l'Etat, au Gouvernement, c'est 1 milliard d'euros ; 1 milliard, c'est ce que gagnait Macron en un an quand il n'était pas encore président. Ce qui est demandé par toutes ces associations qui luttent contre les violences faites aux femmes n'est donc pas grand-chose. On parle d'1 milliard, juste pour les conditions de mise en sécurité. Effectivement, c'est de l'ordre de la symbolique, mais on va aussi se permettre d'annoncer certaines choses. Nous prenons dans le 20^e arrondissement des mesures, en collaboration avec Alexandra JARDIN, sur la mise en sécurité ; ce sont des choses qui sont faites en dehors de la municipalité. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui l'Etat ne prend pas en considération ces féminicides. Le simple fait d'obtenir la connaissance de la définition d'un féminicide a été un combat. Donc au-delà de l'ordre de la symbolique, un travail est fait au quotidien auprès de la municipalité, au moins dans le 20^e arrondissement.

M. PLIEZ

Merci. Je ne vois pas de prise de parole donc je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-359 : Vœu présenté par Geneviève Garrigos et les élu-e-s du groupe Paris en Commun relatif aux mutilations faites sur les enfants intersexes.

Mme GARRIGOS

Le 26 octobre, Journée internationale de visibilité intersexe, la mairie du 20^e a porté fièrement les couleurs intersexes pour briser le silence autour de la situation faite à ces enfants. En effet, les enfants intersexes dont les caractéristiques sexuelles, génitales, gonadiques ou chromosomiques ne correspondent pas à ce que nous considérons comme typique du masculin ou du féminin sont près de 2 %, soit en 2021 35 des 2 132 naissances dans le 20^e.

L'organisation sociale patriarcale repose sur une dichotomie tellement tranchée des droits, des devoirs et des rôles entre les sexes, que nous voulons plaquer cette dichotomie sur une réalité biologique, et lorsque les corps ne sont pas conformes, grande est la tentation de les rendre conformes artificiellement. Dans l'écrasante majorité des cas, ces variations ne nécessitent aucune intervention, du moins qui ne puisse être différée jusqu'à ce que l'enfant soit en mesure d'exprimer son consentement éclairé à l'adolescence. C'est la recommandation des organisations internationales des droits humains, et particulièrement des droits de l'enfant, mais ces opérations sont toujours pratiquées en France, très majoritairement des enfants trop jeunes pour y consentir. En 2017, plus de 87 % des personnes qui étaient ainsi opérées étaient des enfants de moins de 4 ans. Ces opérations sans nécessité vitale ou même fonctionnelle, ne sont pas anodines : réduction du clitoris, création ou élargissement de vagin, opérations avec leur lot de fistules et de sténose ; ce sont des interventions lourdes, invasives, impliquant des traitements répétés et traumatisants, surtout pour des enfants, et qui présentent des risques importants de complications. Il s'agit de mutilations pures et simples, pour lesquelles la France a été condamnée à de multiples reprises, notamment par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Depuis des années, les personnes qui ont vécu ces interventions prennent la parole, disent leur colère des choix faits malgré eux, des traitements imposés, des complications et des suites sans fin de cette injustice. Aujourd'hui il est grand temps de demander l'interdiction de ces interventions hors nécessité vitale. Un premier pas a été fait dans la loi de bioéthique de 2021 ; les situations sont désormais fléchées vers des centres de référence dédiés pour envisager les différentes solutions, mais l'abstention thérapeutique n'est présentée que comme une option. Elle devait être la règle et beaucoup de médecins passent outre.

Les deux centres de référence sur la Région Ile-de-France dépendent de l'APHP. C'est surtout EN direction de ces établissements se focalisent les propositions de ce vœu. Nous savons que le souhait des soignants n'est pas de faire souffrir les enfants mais de favoriser leur socialisation dans un sexe ou dans l'autre ; ils veulent être à l'écoute. Par ce vœu, nous encourageons les synergies avec les associations de personnes concernées, principalement le collectif intersexe activiste.

Chers collègues, il est temps de sortir du silence gêné que nous opposons aux personnes intersexes, au regard de violations aussi graves de leur intégrité physique et sexuelle. Je vous appelle à voter ce vœu.

M. PLIEZ

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Non. Je vous invite donc à passer au vote.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-360 : Vœu de l'Exécutif relatif à la maîtrise des charges d'énergie pour les locataires du parc social.

M. CHEVANDIER

C'est un sujet dont nous avons déjà débattu, qui vise à explorer un angle mort des positions qui ont déjà été prises par notre assemblée, et qui ne concerne pas uniquement la question des conséquences de l'inflation des prix d'énergie pour les ménages, notamment pour les locataires des bailleurs sociaux, mais directement pour les bailleurs sociaux et pour les collectivités.

Pour ne pas être trop long et pour repartir d'un exemple concret qu'on connaît bien, aujourd'hui les collectivités et les bailleurs sociaux ont dû faire face à des faillites de fournisseurs ou à des défaillances de fournisseurs, sans qu'eux-mêmes ne soient en faillite. Et on a dû renégocier en urgence de nouveaux contrats pour éviter que les gens aient froid et que l'on puisse encore fournir un chauffage, notamment aux locataires de ces logements sociaux. Ce sont des nouveaux contrats qui ont été négociés au prix très fort ; d'une part en raison de l'inflation des prix mais d'autre part parce que les fournisseurs savent que le rapport de force est de leur côté, et que les bailleurs sociaux sont dans une position de faiblesse très importante. Il nous semble important aujourd'hui de prévoir -et c'est dans la loi- que compte tenu des circonstances exceptionnelles les contrats puissent être renégociés ultérieurement. Sinon cela va mettre en très grande difficulté les bailleurs sociaux, qui ont déjà du mal aujourd'hui à faire face à l'inflation des coûts de l'énergie, à la nécessité de continuer de produire, et à la trajectoire du Plan climat et de limitation de l'empreinte carbone du bâti. Il nous semblait donc très important de compléter d'une position spécifique les différentes prises de position qui ont pu s'exprimer dans cette assemblée lors du précédent Conseil.

M. PLIEZ

Madame SIMONNET.

Mme SIMONNET

La situation est extrêmement préoccupante ; il faut savoir que lorsque le gouvernement annonçait l'augmentation de 15 %, il avait juste un trou énorme dans la raquette, puisqu'il n'avait pas envisagé les locataires du logement social. C'est un mépris inacceptable, et donc nous avons été plusieurs députés, dès les auditions de Bruno LE MAIRE en Commission des affaires économiques, à l'interpeler sur cette nécessité absolue. Ils promettent que sous peu les bailleurs sociaux et les collectivités seront enfin prises en compte dans le bouclier tarifaire. Je pense qu'il est nécessaire que notre Conseil d'arrondissement continue à interpeller, parce qu'il n'est pas acceptable, notamment en ce qui concerne les parties communes, que les hausses se traduisent par des hausses de charge. Nous savons que des bailleurs sociaux, ici et là en France, ont pu connaître des augmentations de factures d'énergie (x 3 jusqu'à x 12). Ce sont donc des situations extrêmement problématiques. Cette bataille est à mener, et montre par ailleurs toute l'aberration du marché de l'énergie ; il faut absolument un pôle public de l'énergie, avec évidemment des prix bloqués, et que la France assume à un moment donné la désobéissance européenne. C'est le point de désaccord que nous avons, je pense, dans ce vœu. Mais nous le voterons néanmoins, parce qu'il est nécessaire d'interpeler le Gouvernement sur cette situation d'urgence. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-361 : Vœu relatif à l'attribution de la prime Ségur aux agents du CASVP, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel, du groupe France insoumise 20^e.

V20-2022-362 : Vœu de l'Exécutif relatif à la mise en place des accords « Ségur » dans le secteur social et médico-social.

Mme SIMONNET

Comme vous le savez, depuis fin mai 2020, à l'issue du premier confinement, le gouvernement a lancé le Ségur de la Santé, avec notamment l'enjeu de répondre à la forte demande de la revalorisation des métiers des soignants. Cela a été une bataille notamment pour que celles et ceux qui avaient été en première ligne dans la crise sanitaire puissent avoir une revalorisation salariale. Ils n'ont pas eu d'augmentation de salaires, mais ils ont eu la prime Ségur, sauf que cette prime a abouti à beaucoup de frustration, et donc à une bataille pour que d'autres professionnels du secteur de la santé et du secteur du médico-social puissent également avoir accès à cette prime. Il y a donc eu un Ségur 1, un Ségur 2 et un Ségur 3. La situation a généré beaucoup de frustration, d'inégalités et de blessures ; en effet, dans un même service, certains ont la prime Ségur, d'autres ne l'ont pas. Il y a encore une bataille au niveau des agents du Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour accéder à ces primes Ségur. La Ville de Paris a bien accordé des primes Ségur en respectant les Ségur 1 et 2, mais les agents ont revendiqué que les oubliés du Ségur, sans attendre la décision du gouvernement, puissent faire l'objet de l'équivalent d'une prime Ségur, c'est-à-dire une prime sous forme de RIFSEEP, par la Ville de Paris. Leur mobilisation a permis dans un premier temps qu'environ 500 agents puissent en bénéficier, en laissant néanmoins d'autres sur le carreau. Les agents ont donc décidé de se mobiliser plus fortement ; ils sont en grève depuis 34 jours et ils ont également pris la décision d'occuper le restaurant social de la rue Bisson / Pali-Kao. Cette mobilisation me semble importante. Plusieurs élus sont allés les soutenir. Obtenir. J'y passe régulièrement. Ils sont fortement mobilisés depuis de 22 septembre.

Dans ce vœu, nous demandons à la fois que notre Conseil d'arrondissement exprime son soutien à la grève des agents du CASVP, conformément, d'ailleurs, aux positions de toutes les composantes de la NUPES, qui sont nationalement favorables à l'extension des primes Ségur, pour qu'il n'y ait plus d'oubliés du Ségur, que l'on interpelle appelle donc le gouvernement en ce sens, pour une modification des décrets Ségur, afin qu'ils concernent tous les personnels de la santé, du social et du médico-social. D'ailleurs il y a eu hier à l'Assemblée Nationale une belle lutte concernant les centres de santé municipaux, pour qu'ils puissent être intégrés dans la prime Ségur. Nous demandons aussi à la Mairie de Paris d'attribuer à tous les agents du CASVP l'équivalent de la prime Ségur en RIFSEEP. J'espère que les prochaines négociations prévues le 14 novembre permettront qu'enfin leurs revendications soient entendues. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Pour vous répondre, Antoine ALIBERT, avec un vœu présenté par l'Exécutif, qu'il va pouvoir nous dérouler.

M. ALIBERT

Tout à fait, c'est un vœu en réponse au vote, pour vous expliquer pourquoi en l'état nous ne pouvons pas voter le vôtre, et espérer, comme vous le disiez, que l'on puisse s'unir dans cette assemblée autour de ce que fait la Ville dans un format NUPES, en voyant également quelles sont les responsabilités des uns des autres dans les prises de décisions qui amènent aujourd'hui au dépôt de ce vœu de votre part, mais aussi à notre réponse. Nous espérons que vous l'entendrez.

Je tiens d'abord à vous assurer que nous entendons parfaitement les revendications des agents de l'Etablissement parisien des solidarités, le nouveau nom du CASVP, et spécifiquement des agents des cuisines des restaurants solidaires, dont le personnel du site de Pali Kao, à qui je tiens, au début de leur grève, à rendre hommage, puisqu'ils prenaient le temps de préparer les repas avant de débrayer. C'est la preuve qu'ils ont conscience du caractère essentiel de leurs fonctions.

Comme pour tous les agents, nous avons laissé les instances adéquates du dialogue social de la Ville de Paris faire leur travail. Vous avez cité le prochain CHSCT du 14 novembre, pour avancer sur les revendications de ces agents, qui effectivement, vous l'avez dit, n'ont pas pu bénéficier de la prime Ségur 3 puisque le décret du gouvernement ne nous permettait pas de leur octroyer. Les négociations qui sont engagées permettront peut-être de le faire dans le régime indemnitaire actuel de la Ville, et ce d'autant plus que comme nous l'expliquons dans le vœu de l'exécutif, on ne peut pas remettre en cause le volontarisme de la Ville qui est déjà allée au bout du premier décret Ségur 3, et même légèrement plus loin, dans la lecture juridique de ce qu'elle pouvait faire, afin de revaloriser les agents concernés. Au total ce sont 5 000 agents de la Ville qui ont été revalorisés, et qui ont bénéficié des primes Ségur 3, 2 et 1, pour un montant de 16 M€ dès. Cela sera une charge en ressources humaines pour la Ville de 30 M€ en 2023. Ce sont des primes de 180 € nets par mois qui bénéficieront à ces agents. Je vais les citer : les agents paramédicaux, de la filière social et éducative, les professionnels de l'accompagnement social et médico-social, que ce soit à l'ASE, dans les PMI, en centres de santé, en centres médico-sociaux, en médecine scolaire, mais aussi des personnels qui œuvrent dans les établissements accueillant des publics fragiles, notamment les EHPAD, les CHU, les CHRS et aides à domicile.

Je dis tout ça parce nous espérons bien que l'augmentation de la taxe foncière que la Maire a proposée, et qui sera débattue prochainement, nous permettra d'avoir plus de moyens pour aller encore plus loin dans le cadre du dialogue social engagé, hors décret Ségur. Vous l'aurez compris, c'est quelque chose qui dépasse le pouvoir de cette enceinte d'arrondissement, et j'espère que vous aurez remarqué, Madame SIMONNET, que la Ville ne se défile pas sur la question et que nous essayons de faire au mieux avec les contraintes qui sont les nôtres ; ces contraintes, ce sont celles d'un gouvernement qui manie très bien l'effet-ciseaux : il baisse nos notations, baisse nos moyens, augmente nos dépenses contraintes sans les compenser. Au bout d'un moment, quand on demande de toujours augmenter certaines dépenses pour les uns et pour les autres, il faut se demander à quel prix et quels sacrifices seront faits par ailleurs sur les politiques publiques. Tel est l'objet du vœu de l'exécutif : demander une correction du décret Ségur permettre plus facilement nos collectivités de l'étendre aux agents concernés avec les moyens nécessaires pour ce faire, et enfin de donner le temps au dialogue social en cours au niveau de la Ville.

M. PLIEZ

Madame SIMONNET, conservez-vous votre vœu ?

Mme SIMONNET

Nous voterons le vœu qui nous est proposé mais nous maintiendrons le nôtre également, même si je partage totalement votre avis sur la politique d'étranglement que le gouvernement est en train de d'imposer aux collectivités. Les dernières mesures prises voient en effet le retour de l'esprit des contrats de Cahors ; et l'obligation de faire des politiques d'austérité aux collectivités est inacceptable. Nous sommes tout à fait conscients des contraintes qui pèsent sur les collectivités, mais ce mouvement social a commencé début septembre et une grève le 22 septembre, avec occupation du centre social. La Ville a été capable d'aller au-delà du Ségur 3 pour 500 agents ; il en reste 1 500, dont la plupart sont des agents de catégorie C. Nous continuons, au niveau de la France Insoumise, à soutenir leurs revendications. Il faut que la Ville entende et participe réellement aux négociations. Nous espérons que le 14 novembre elle y répondra favorablement. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Raphaëlle PRIMET et Antoine ALIBERT.

Mme PRIMET

J'ai fait une seule et même explication pour les deux vœux. Nous soutenons les agents du CASVP et les agents de l'ASE. Notre groupe à l'Hôtel de Ville a d'ailleurs publié deux communiqués de presse en soutien au mouvement de grève. En ce qui concerne les agents de l'ASE, on sait leur fatigue, leur souffrance au travail, et les conséquences que cela a pour le suivi des enfants. De même pour les personnels du CASVP, on sait leur accueil des usagers, leurs interventions auprès des personnes en difficulté et le fait que ce soit essentiel pour notre collectivité. Pourtant pour les uns comme pour les

autres, leurs rémunérations sont en décalage avec l'importance de leur activité, avec les difficultés de leurs conditions de travail, d'autant plus en cette période d'inflation qui aggrave encore plus les difficultés.

Nous voterons le vœu de l'exécutif mais nous nous abstenons sur les deux vœux de la France Insoumise, justement sur la question du Ségur. Les imperfections du Ségur n'ont cessé d'être pointées depuis sa mise en place ; au-delà de son extension, à plusieurs reprises, des revalorisations indemnitaires équivalentes ont été appliquées par les villes, comme l'a indiqué Daniel, au profit d'agents exerçant des fonctions très proches, voire indissociables des corps et des métiers concernés. Encore une fois, ces revendications démontrent l'inopportunité de la logique sélective adoptée par le dispositif Ségur. Alors que les difficultés sont structurelles, les solutions apportées par l'Etat restent partielles et ponctuelles. Il est temps de revaloriser le métier du lien social surtout quand le manque de personnel n'a jamais autant ressenti. Nous pensons que les primes comme le Ségur, même si elles peuvent améliorer les situations très ponctuellement, ne sont pas une véritable solution, qu'il faut une revalorisation conséquente du point d'indice, une augmentation générale des salaires des agents de la fonction publique. C'est pour cela que demain nous serons en grève et dans la rue.

M. ALIBERT

Juste pour réagir à la réaction de Madame SIMONNET, nous soutenons les agents, bien sûr. Ce que je vous ai répondu c'est qu'effectivement des négociations sont en cours et que nous espérons qu'elles aboutissent. Vous avez sous-entendu, d'une certaine façon, que nous étions insensibles à la situation et que nous attendions que le gouvernement agisse pour ce faire. Ce que je vous disais en introduction, c'est qu'à toujours renvoyer dos à dos le Gouvernement et la Ville, à la fin on fait le jeu du Gouvernement et le jeu de nos opposants communs sur ces questions. Mais bien sûr la Ville entend la situation de ces agents ; le dialogue social est en cours et nous espérons qu'il aboutira positivement.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer sur le vœu présenté par Daniele SIMONNET et Laurent SOREL.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer sur le vœu de l'Exécutif, sur le même sujet.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-363 : Vœu en soutien à la grève des agents de l'Aide sociale à l'enfance, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel, du groupe France insoumise 20^e.

Mme SIMONNET

Ce n'est pas nouveau ; il y a énormément de souffrance à l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils se sont mis en grève le 20 octobre dernier suite à un événement de trop, qui a fait office de la goutte d'eau qui fait déborder le vase : une situation d'incidents, de violences. Surtout, cela faisait énormément de fois qu'ils alertaient la Ville de Paris sur la situation de plus en plus problématique. Que se passe-t-il à l'Aide Sociale à l'Enfance ? Enormément de jeunes se retrouvent sans solution et attendent pendant la journée dans les locaux de l'Aide Sociale à l'Enfance, ce qui crée de la tension, parce que c'est une violence de se retrouver en journée dans des locaux ne sont pas adaptés pour l'accueil d'adolescents ou de jeunes. Par ailleurs la situation de sous-effectifs et le fait pour les travailleurs sociaux de ne pas avoir assez de solutions à offrir aux jeunes crée une très forte souffrance fait des agents, une souffrance au travail devant la maltraitance institutionnelle potentielle infligée aux enfants. Leur mobilisation exprime tout cela. C'est une situation qu'on retrouve sur tout le territoire de la République : il y a un véritable problème au niveau de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il est urgent que le gouvernement donne bien plus de moyens pour que les politiques en direction de l'Aide Sociale à

l'Enfance répondent aux besoins sur le terrain, pour que cesse la maltraitance institutionnelle, pour qu'il y ait une augmentation des possibilités d'accueil mais aussi la création de postes pour les travailleurs sociaux en nombre suffisant, le respect et la reconnaissance de meilleures conditions de travail les concernant.

Dans ce vœu, je souhaiterais que nous exprimions à la fois notre soutien à la grève des agents de l'Aide Sociale à l'Enfance, qu'on interpelle le gouvernement pour demander une augmentation des moyens dédiés à la protection de l'enfance, notamment pour qu'il y ait une hausse des dotations collectives qui le permettent. J'aborde aussi le fait qu'il faudrait avoir une réflexion sur la recentralisation de l'Aide Sociale à l'Enfance dans un service public national, parce qu'il n'est pas normal que sur l'ensemble des territoires de la République, les situations soient à ce point si différentes ; c'est quelque chose qui a pu être partagé dans des amendements inter-NUPES à l'Assemblée Nationale. Nous souhaiterions, à travers ce vœu, interpeller la Mairie de Paris pour qu'elle réponde aux revendications légitimes des agents de l'ASE : augmentation des capacités d'accueil, création de postes pour les travailleurs sociaux, respect et reconnaissance du temps de travail réellement effectué, extension de la prime Ségur à tous les agents qui travaillent au sein des services de la protection de l'enfance, ce qui ne nous empêche pas d'être pour l'augmentation du point d'indice et l'augmentation des salaires. On se retrouvera dans la rue demain et nous saluons d'ailleurs les grévistes RATP même si les choses seront compliquées.

M. PLIEZ

Pour vous répondre, Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Cette fois-ci nous n'avons pas prévu un vœu de l'exécutif pour vous répondre. Dans la première version de votre vœu vous parliez d'une agression et j'avoue que j'ai été un peu heurté de voir cela dans vos considérants ; en effet, il n'y a pas eu d'agression à l'ASE du 20^e au service de la protection de l'enfance. Il y a eu, comme vous l'avez dit à l'oral, un incident, un incident qui venait du fait qu'une jeune femme confiée à la protection de l'enfance du 20^e arrondissement était présente dans les locaux, comme cela arrive régulièrement aux enfants qui nous sont confiés, soit entre deux prises en charge, soit dans un changement d'affection, soit au gré d'une activité après une affectation. Cette jeune femme s'est fait du mal à elle-même, et une agente, en voulant l'aider, s'est blessée ; c'était loin d'être une agression. Cette agente va bien ; elle s'est effectivement faite opérer de la main, mais elle n'aura pas de séquelle. Bien sûr, il y a eu un émoi légitime par rapport à la situation, que nous partageons toutes et tous. Par ailleurs, dès que nous avons eu l'information, nous avons proposé d'aller rencontrer les effectifs du service du 20^e, qui connaît des difficultés effectivement par rapport à la situation des postes vacants, postes vacants qui seront remplacés dans les équipes d'encadrement dès janvier. Nous nous sommes assuré que ces remplacements soient priorités, et nous attendons leur proposition pour les rencontrer. Ils nous ont demandé eux-mêmes d'attendre la fin du dialogue social en cours. Un CHSCT exceptionnel se tenait en fin d'après-midi et je n'ai pas réussi à avoir avant le Conseil les résultats de cette rencontre pour vous apporter des éléments de réponse, si oui ou non le préavis de grève était levé et quelles réponses leur avaient été apportées.

Par ailleurs, ne pas vous proposer de vœu de l'exécutif en réponse au vôtre, ce n'est pas forcément nier les difficultés des services de protection de l'enfance. Depuis 2020, 7 postes ont été créés au service de la protection de l'enfance. Je vous le disais à l'instant, les postes vacants d'encadrement seront remplacés et pourvus dès janvier. Nous avons par ailleurs proposé depuis le début de la mandature d'expérimenter dans le 20^e la question de la Mission des droits de l'enfant, pour sensibiliser et aider les professionnels à avancer sur ces questions. Nous avons créé 6 places, en lien avec la fondation Grancher, pour maintenir les fratries ensemble. Par ailleurs nous essayons de faire évoluer le type de structure d'accueil dans le 20^e, puisque la mode, si vous me permettez l'expression, n'est plus du tout aux grands centres qu'on a pu connaître, mais à des plus petites unités. C'est quelque chose que nous essayons de travailler. Nous essayons aussi de faciliter le placement en milieu ouvert ou chez des personnes-tiers. La grosse difficulté, à Paris, est le déficit de vocation chez les assistantes familiales ; c'est aussi lié hélas à la typologie des logements parisiens et à la cherté de la vie. On essaie de réfléchir pour améliorer les solutions.

Je me permets de prendre encore un peu de temps sur la question de la renationalisation dans un service public national de la protection de l'enfance. Je m'excuse ; ce n'est pas forcément ce que porte la NUPES, en tout ce n'est pas ce que portent les écologistes. En tous cas, les acteurs du secteur que je croise ne proposent pas cette solution ; personne ne remet en cause les bénéfices que la décentralisation a amenés, par contre ce qui est proposé c'est de faire un Code de l'enfance et de recodifier toutes les législations nationales qui concernent la protection de France, pour faire en sorte qu'elles soient appliquées de la même façon dans tous les départements, et qu'il y ait moins de problématiques de traitements défavorables.

M. PLIEZ

Madame DASPET.

Mme DASPET

Je ne vais pas reformuler ce que vient de dire Antoine ALIBERT ; en ce qui concerne les circonstances locales, je lui fais toute confiance quant au récit objectif qu'il a fait, mais j'ai vraiment cette question sur la renationalisation de l'ASE. Je ne comprends pas cette proposition, je ne vois pas de qui elle émane. Pour avoir un peu travaillé sur ces questions, je trouve même que l'échelle départementale et/ ou préfectorale est déjà bien loin de la structure de proximité qu'on pourrait attendre. Et encore nous sommes à Paris, les liens sont quand même un peu plus simples que dans des territoires plus ruraux. Très honnêtement cette proposition me paraît un peu sortie de je ne sais où, et surtout je ne suis pas sûre du tout d'y être favorable, bien au contraire je suis assez certaine d'y être totalement opposée.

M. PLIEZ

Bien. Nous avons fait le tour de ce débat donc je vous propose de voter.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

M. PLIEZ

Il serait intéressant d'avoir une séance spéciale sur les questions de décentralisation, en dehors de ce Conseil. C'est un sujet qui s'est posé notamment avec le RSA. Je ne suis pas sûr que la renationalisation soit un succès.

Vœu relatif à la mobilisation en solidarité avec les familles à la rue, sur proposition de Danièle Simonnet et Laurent Sorel, du groupe France insoumise 20^e.

V20-2022-364 : Vœu de l'Exécutif relatif à l'hébergement des familles.

M. PLIEZ

Le vœu relatif à la mobilisation en solidarité avec les familles à la rue est-il maintenu ? Non. Je vous remercie.

M. ALIBERT

Moi. J'avais construit mon propos en miroir de celui qui vient d'être retiré mais ce n'est pas grave. Nous avons déjà eu le débat très souvent sur la question de l'hébergement d'urgence, et notamment sous cet angle des familles à la rue ; rien que deux vœux lors du dernier Conseil.

Je me réjouis, puisque la dernière fois que nous avons eu ce débat nous étions dans une phase où le Gouvernement annonçait la fermeture d'un nombre considérable de places d'hébergement, près de 20 000 en deux ans. Le Gouvernement a reculé -et nous pouvons nous en réjouir- grâce aux représentants de toutes nos familles politiques au niveau de l'Assemblée Nationale, qui ont réussi, au gré d'amendements et de débats, à faire reculer le Gouvernement. On s'en réjouit d'autant plus que le ministre du logement a annoncé le 19 octobre dernier qu'il s'engageait à faire en sorte qu'il n'y ait plus

aucun enfant à la rue cet hiver. L'idée est de continuer ensemble à faire en sorte que cet engagement de l'Etat soit pris.

Pour ce faire, nous proposons plusieurs choses :

- Que le 20^e témoigne sa volonté d'accueillir des structures d'hébergement d'urgence en lien avec la préfecture d'Ile-de-France ;
- Qu'un travail soit engagé entre les services de la Ville, la Mission d'urgence sociale et le SIAO 75, afin de prioriser l'hébergement des familles de notre arrondissement et dont les enfants seraient scolarisés dans les structures d'hébergement de l'arrondissement. C'est quelque chose que nous faisons au quotidien mais c'est vrai qu'il faudrait mieux formaliser le dialogue, et je vous avoue que parfois on se heurte à certaines rigidités sur le sujet. Nous continuons, et nous vous proposons de nous donner plus de poids pour pouvoir le faire ;
- Que le contingent de l'Etat mais aussi de la Ville, soit mobilisé pour le relogement de ces familles lorsqu'elles y sont éligibles, en tout cas éligibles au logement social.

M. PLIEZ

Madame SIMONNET.

Mme SIMONNET

Je voudrais également saluer la démarche initiée par les collectifs « Jamais sans toit », de Lyon, qui ont développé tout un réseau, exactement comme le réseau Education sans frontières, qui permet de recenser tous les enfants dans cette situation, école par école, d'organiser les mobilisations, et d'essayer de rendre visible le problème ; pas simplement organiser de la solidarité concrète mais aussi assumer de dire : on occupe l'école, on met les banderoles, les parents se relayent pour dormir dans l'école avec la famille concernée pour interpeller les responsables, que ce soit le gouvernement ou les municipalités qui peuvent aussi agir, pour qu'il n'y ait pas une seule famille à la rue. Bien sûr c'est une compétence de l'Etat, et la rentrée a été particulièrement « bras de fer » sur cette question, puisque le gouvernement avait décidé de supprimer 7 000 places, en plus des 7 000 places qu'elle avait déjà supprimées. La mobilisation des collectifs associatifs, Fondation Abbé Pierre, FCPE, « Jamais sans toit », des élus locaux et des parlementaires, a permis de faire en sorte que le Gouvernement renonce à la suppression de ces 14 000 places. Cependant, le problème n'est pas résolu, parce qu'il a toujours environ 800 enfants à la rue nationalement ; dans le 20^e, nous avons qu'au moins trois familles sont concernées. Je souhaite que nous continuions à les soutenir, y compris quand les collectifs font preuve de désobéissance civile, si elles se mettaient à prendre des décisions d'actions comme les collectifs lyonnais « Jamais sans toit ». Je suis persuadée que nous saurons tous ici à être à leurs côtés pour soutenir l'ensemble de ces démarches. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur ALIBERT, pour conclure.

M. ALIBERT

Merci, Madame SIMONNET, pour cette intervention. Un collectif « Jamais sans toit » du 20^e s'est constitué. Nous avons d'ailleurs prévu de les rencontrer très rapidement.

Pour réagir très rapidement à la remarque assez désobligeante que j'ai entendu du banc de mes camarades communistes, les mots ont un sens, surtout sur ce genre de sujet. Bien sûr que nous sommes favorables à construire des logements ; nous sommes favorables à construire plus de logements que de bureaux, si tu veux qu'on rentre dans ce genre de débat. Il est un peu dommage que nous ayons de genre de débat sur une vision importante de la Ville au moment où nous sommes en train de parler des familles à la rue.

M. PLIEZ

Merci. Je vais remettre un petit peu d'ordre. S'il vous plaît. Je pense que nous n'allons pas entamer ce débat à cette heure-là.

Nous devons voter sur ce vœu, donc je vous propose de voter. C'est le vœu de l'Exécutif relatif à l'hébergement des familles, qui semblait faire consensus.

Après consultation des membres, le vœu de l'Exécutif est adopté.

Le vœu du groupe France Insoumise est retiré.

3. Questions orales

Q20-2022-008 : Question orale de l'ensemble des élu.e.s écologistes du 20^e relative à la Porte de Montreuil.

M. PLIEZ

Nous allons conclure par une question orale portée par l'ensemble des élus écologistes du 20^e. Je crois que c'est Jérôme GLEIZES qui pose cette question orale.

M. GLEIZES

Tout à fait c'est moi qui vais vous poser la question, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous avez adressé un courrier à l'attention des habitantes et des habitants du sud du 20^e arrondissement le 16 octobre 2022, dont l'objet est de transformer la porte de Montreuil, une urgence écologique et sociale. Dans ce courrier vous communiquez aux habitantes et aux habitants les informations suivantes : « *Cette transformation globale intègre aussi un projet de développement économique et social dans ces quartiers populaires, avec des créations d'emplois, des commerces, de l'artisanat, des structures de l'économie sociale et solidaire ou encore la pérennisation du Marché aux puces historique dans les halles couvertes.* » La programmation évoquée ne correspond pas à la communication de la Semapa il y a quelques mois, mentionnant un hôtel 4 étoiles sur l'immeuble-pont, 60 000 m² de bureau, un bâtiment dédié au coliving, les puces au rez-de-chaussée et en mezzanine d'un immeuble de bureaux. Pour la parfaite information de ce Conseil, pouvez-vous Monsieur le Maire, préciser la programmation bâtiment par bâtiment en indiquant les mètres carrés dédiés et la destination de votre projet de réaménagement de la porte de Montreuil, ainsi que la charge foncière attendue de chacun de ces lieux, et l'état précis pour chaque lot du dépôt des permis de construire et des autorisations d'urbanisme délivrées par la ville ? Merci de votre attention.

M. PLIEZ

Même si je pense que ces questions pourraient être traitées dans d'autres instances, c'est Maxime SAUVAGE qui va vous répondre.

M. SAUVAGE

Je voudrais d'abord féliciter les collectifs qui se sont constitués dans trois écoles du 20^e arrondissement, face à des situations d'enfants scolarisés qui se retrouvent à la rue avec leurs parents. Vous imaginez le traumatisme. Certains enfants ont donc commencé leur rentrée en allant à l'école avec le sac à dos sur le dos comme tout le monde, sauf qu'en fin de journée ils allaient dormir dans une voiture. Voilà la réalité en 2022.

Avant de répondre à la question, qui est très précise, je voudrais dire que nous ne partageons pas le constat qui est fait au début de cette question, parce que j'ai d'un côté la communication de la SEMAPA, que vous évoquez, qui date de novembre 2021, et de l'autre le courrier qui a été envoyé le 14 octobre 2022. Il n'y a absolument pas de contradiction entre les deux documents. Je vais vous lire la lettre du projet de la Semapa de novembre 2021 sur la programmation, qui dit la chose suivante en page 2 : « Aux débouchés de l'esplanade côté Montreuil, 6 îlots bâtis s'alignent. Ils composent une façade urbaine qui regroupe notamment toutes les formes de l'économie actuelle, plus durable, plus équitable, plus solidaire : coworking, pépinière d'entreprises artisanales, pôle associatif, insertion et emploi, restaurant à prix modéré ; il intègre le Marché aux puces désormais abrité dans une halle avec mezzanine. » Par ailleurs, su l'avant-dernier paragraphe du courrier du 14 octobre, il est écrit – ce n'est

pas exactement la même chose mais l'idée est exactement la même- : « Cette transformation globale intègre aussi un projet de développement économique et social dans ces quartiers populaires, avec des créations d'emplois, des commerces, des locaux artisanaux, l'installation de nouvelles structures de l'économie sociale et solidaire, ou encore la pérennisation du Marché aux puces historique dans des halles couvertes. » Par ailleurs vous faites référence dans votre question écrite à un document de la Semapa qui ferait référence à 60 000 m² de bureaux ; je vous le disais, ce document est là. Je veux bien que vous montriez où sont mentionnés ces 60 000 m², puisque je ne les vois pas inscrits.

Pour répondre maintenant à la question précise, au moment du jury du C40 en 2019, il a été prévu 58 000 m² de développement tel que :

- Le lot 2A, le lot qui est le plus au nord, côté Montreuil ; il est composé de 18 000 m² de bureaux, de 300 m² de commerces, et de 6 500 m² rachetés par la Ville et transformée en Halle pour le Marché aux puces ;
- Le lot 3, lot de l'hôtel qui activera la future place ; il est composé de 5 700 m² d'hôtellerie, d'un commerce de 70 m², et de 842 m² de bureaux ;
- Le lot 2B, sur la place côté nord, est composé de 3 600 m² d'offres de coliving et d'un café de 400 m², pour activer la nouvelle place ;
- Le lot 2C, sur la place côté sud, est un Pavillon des associations, sur lequel est pressentie l'installation de la Fondation des femmes sur 400 m² ;
- Le lot 2D, sur l'ancienne station Total, est composé de 10 700 m² de bureaux et d'un *Food Court* zéro déchets de 2 000 m² ;
- Le lot 1, le plus au sud ; il est prévu 8 400 m² de bureaux et 820 m² d'ateliers d'artisanat.

On n'est pas du tout sur 60 000 m² du bureau mais 37 000, dont une partie non définie encore sera réservées à des activités de l'ESS.

Aucun permis de construire n'a été déposé pour l'instant, et côté charge foncière je n'ai pas de chiffres à vous donner par lot.

M. PLIEZ

Monsieur GLEIZES, vous disposez de deux minutes de droit de réplique. Il n'y a pas de débat lors d'une question orale.

M. GLEIZES

Nous étions d'accord avec ce qui est écrit dans le courrier sur les objectifs ; je suis bien content de la réponse, parce que justement, l'enjeu porte sur les 16 000 m² que vous sortez par rapport aux 60 000 m², et ce que l'on fait notamment sur la question de l'hôtel. D'où viennent ces 60 000 m² ? Ils viennent de la délibération de 2019. Ce que nous voudrions savoir, c'est où en est-on par rapport au projet initial ? En effet, nous savons que le projet a bougé, et nous n'avons toujours pas les précisions. Il y a de belles images de synthèse, des espaces verts partout, les immeubles disparaissent un peu.

En ce qui concerne la charge foncière, on était à peu près à 1300€ de charge foncière au mètre carré euh dans la délibération de 2019 ; on était, sur le fameux hôtel -et c'est ça qui était le plus scandaleux -à 80€ le mètre carré. Ces charges foncières ont-elles bougé ? C'est ce que nous demandons depuis pas mal de temps maintenant ; où en est-on exactement du projet de Nexity par rapport à tout cela ? Nous n'avons pas eu la réponse pendant ce Conseil ; peut-être que nous l'aurons par rapport à une autre réunion.

M. PLIEZ

Merci. Nous arrivons à la fin de l'ordre du jour de ce Conseil. Tant mieux d'ailleurs, parce qu'il n'y a plus grand monde dans cette salle.

Je voudrais quand même vous dire que demain de 18 à 19h, nous nous relaierons pour ranimer et raviver la flamme du souvenir, et lire des lettres de soldats devant le monument aux morts de la mairie, et que vendredi 11 novembre de 13h30 à 14h45, nous nous réunirons au cimetière du Père Lachaise pour revenir ensuite devant le monument aux morts de la mairie, devant les stèles des

soldats polonais, arméniens, grecs, tchécoslovaque, belges, garibaldiens et russes, morts pour la France.

Voilà ce que je peux vous dire et comme tout le monde s'en va, je crois que je vais m'arrêter. Bonne soirée quand même.